

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981
(54^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 12 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Hommage à la mémoire d'un ancien député (p. 3758).

2. — Questions au Gouvernement (p. 3758).

TITRES DE FILMS INCITANT A LA VIOLENCE (p. 3758).

MM. Fernin, Lecat, ministre de la culture et de la communication.

PRODUCTION DE TITANE (p. 3758).

MM. Chazalon, Giraud, ministre de l'industrie.

PLAN DE RATIONNEMENT DES PRODUITS PÉTROLIERS (p. 3759).

MM. Zeiler, Giraud, ministre de l'industrie.

IMMIGRATION CLAUDESTINE (p. 3759).

MM. Léotard, Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et immigrés.

LIBERTÉ DE L'INFORMATION ET LIBERTÉS DANS LES ENTREPRISES (p. 3759).

Mme Gouriot, M. Mattéoli, ministre du travail et de la participation.

EMBAUCHE DE JEUNES AU C. E. A. (p. 3760).

MM. Robert Vizet, Giraud, ministre de l'industrie.

REVENICATIENS DES MINEURS DES HOUILLÈRES DE LORRAINE (p. 3760).
MM. Porcu, Giraud, ministre de l'industrie.

REMBOURSEMENT DES ACTES PRESCRITS PAR LES MÉDECINS DES CENTRES HOSPITALIERS MUTUALISTES (p. 3761).

MM. Hermier, Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

CONFÉRENCE DE MADRID (p. 3761).

MM. Cousté, François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

LIAISON ERMONT—INVALIDES (p. 3762).

MM. Delalande, Hoeffel, ministre des transports.

SITUATION DU BATIMENT EN VENDÉE (p. 3762).

MM. Ansquer, d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

POURSUITES ENGAGÉES PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE CONTRE LE JOURNAL « LE MONDE » (p. 3762).

MM. Filloud, Barre, Premier ministre.

POURSUITES ENGAGÉES PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE CONTRE LE JOURNAL « LE MONDE » (p. 3763).

MM. Marchand, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

ALLOCATIONS PRÉ ET POST-NATALES AUX FONCTIONNAIRES DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (p. 3765).

MM. Plantegenest, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 3765).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE

3. — Rappels au règlement (p. 3765).

MM. Xavier Deniau, le président, Alain Bonnet, Nucci.

4. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 376C).

Affaires étrangères.

M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires étrangères.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

MM. Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères;

Jean-Pierre Cot,
Caro,
Gremetz.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — Ordre du jour (p. 3782).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'UN ANCIEN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret (Mmes et MM. les députés se lèvent) de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre ancien collègue, Paul Chastel, député de l'Ain de 1957 à 1958.

En hommage à sa mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants. (L'Assemblée observe une minute de silence.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe union pour la démocratie française.

TITRES DE FILMS INCITANT A LA VIOLENCE

M. le président. La parole est à M. Pernin.

M. Paul Pernin. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication, pour lui faire part de mon inquiétude devant la prolifération des titres de films prônant la violence.

La lecture des programmes et des affiches au graphisme outrancier est révélatrice. Le spectateur peut notamment choisir entre *L'Exterminateur*, *Le silence qui tue*, *Trois hommes à abattre*, *Le massacreur* et, plus particulièrement, *Tueurs de flics* qui constituent une véritable provocation après les meurtres récents dont ont été victimes des policiers.

A un moment où l'on constate une recrudescence du terrorisme et de la violence, de telles publicités ne constituent-elles pas une apologie, un appel à la violence ?

Des mesures viennent d'être prises à la télévision pour remédier à un tel climat. N'est-il pas nécessaire, sans pour autant porter une quelconque atteinte à la liberté d'expression, de mettre fin à ces abus graves en obtenant des auteurs, des diffuseurs et des publicitaires qu'ils proposent des titres moins incitatifs et moins agressifs ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, la loi du 30 décembre 1975 comporte une série de mesures qui cherchent à limiter l'incitation à la violence tout en préservant l'indispensable liberté de création à laquelle nous sommes tous attachés.

Les résultats obtenus par cette loi ont d'ailleurs été excellents. Par exemple, moins de 6 p. 100 du public assiste actuellement à des films pornographiques ou violents, alors que ce pourcentage a été supérieur à 15 p. 100 et, parfois, à 18 p. 100 antérieurement. En outre, des efforts sont consentis afin d'exercer un contrôle sur le titre et le matériel publicitaire des films qui ne sont pas classés dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Je rappelle que le titre faisant juridiquement partie de l'œuvre, il est soumis d'abord à l'appréciation de la commission de contrôle et ensuite à celle des maires. La jurisprudence prévoit un double contrôle : l'Etat exerce une mission de contrôle d'ordre général et les maires apprécient les circonstances locales et disposent d'une capacité d'intervention.

Des abus peuvent néanmoins continuer à se produire malgré les efforts déployés pour contrôler le titre.

Les titres que vous avez cités, dont certains peuvent paraître abusifs, ne représentent que la partie émergée de l'iceberg ! Je n'infligerai pas à l'Assemblée la lecture des dizaines et des dizaines de titres auxquels un refus a été opposé. Vous ne pouvez avoir l'idée du niveau auquel les esprits débiles qui veulent faire de l'argent peuvent descendre dans la recherche d'un titre qui présente un caractère racoleur ou accrocheur, surtout lorsque celui-ci recouvre une marchandise de mauvaise qualité qui est le plus souvent importée. Néanmoins, je rappellerai à la commission de contrôle l'intérêt qui s'attache à l'exercice de son pouvoir d'appréciation et de contrôle sur le titre, comme sur le film et le matériel publicitaire.

A la télévision, l'impact considérable des films qui incitent à la violence a conduit les présidents des sociétés à prendre l'initiative d'élaborer un code de bonne conduite que j'ai totalement approuvé. Je suis persuadé qu'il en est de même pour vous.

PRODUCTION DE TITANE

M. le président. La parole est à M. Chazalon.

M. André Chazalon. Monsieur le ministre de l'industrie, diverses déclarations de caractère économique, mais également scientifique et technique, soulignent la dépendance industrielle dans laquelle se trouvent des secteurs d'activité utilisateurs de titane ou de ses dérivés.

Il semble que l'avenir des productions concernées, en particulier la construction aéronautique, soit directement lié à l'attitude et aux décisions de leurs fournisseurs, l'U. R. S. S. ou les Etats-Unis.

Considérant que l'industrie aéronautique est également un secteur important pour l'économie de ces pays aussi bien sur le plan intérieur qu'à l'exportation, ne peut-on redouter, si cette dépendance d'approvisionnement se confirmait, que la France coure un risque, avec les conséquences que l'on peut imaginer ?

En outre, à partir des connaissances techniques désormais acquises, ne pensez-vous pas que des installations de traitement du titane pourraient être réalisées afin d'assurer notre indépendance industrielle ? A cet effet, peut-on considérer que les récentes décisions du comité du plan « métaux » sont de nature à nous rassurer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance pour la France de sa dépendance à l'égard de certains métaux stratégiques, le titane par exemple, utilisés pour les fabrications aéronautiques et nucléaires.

Les décisions prises par le Gouvernement au titre du plan « métaux », qui contribuent à améliorer l'approvisionnement français en minerais et celles relatives au stockage stratégique ont permis d'augmenter la sécurité d'approvisionnement, en particulier pour le titane. Néanmoins, il serait souhaitable que des usines de fabrication de ce métal soient implantées en France. En effet, le vrai problème ne se situe pas au niveau du minerai ou de la fabrication du métal fini, mais au stade intermédiaire, celui de la fabrication de l'éponge de titane, une certaine pénurie étant apparue en 1979 lors de l'arrêt des exportations soviétiques.

Une détente a été enregistrée par la suite du fait de l'accroissement des capacités de production américaines et japonaises, de telle sorte que les industriels ont préféré ne pas recourir aux stocks de sécurité, alors que nous le leur avions proposé.

Pour assurer l'approvisionnement à long terme, le Gouvernement étudie, en collaboration avec deux industriels, deux projets d'installations d'usine de fabrication d'éponges de titane.

Mais les utilisateurs devront conclure des contrats à long terme s'ils veulent voir la réalisation de leurs projets. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

PLAN DE RATIONNEMENT DES PRODUITS PÉTROLIERS

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Ma question s'adresse également à M. le ministre de l'industrie.

La guerre qui se prolonge entre l'Iran et l'Irak, avec ses conséquences sur les exportations de pétrole, démontre que l'hypothèse d'une pénurie de pétrole pouvant survenir à court, moyen ou long terme, à l'occasion de tel ou tel événement international, n'est pas totalement théorique.

Il n'est pas dans mes intentions d'être inutilement alarmiste, mais si la peur est mauvaise conseillère, la prudence est mère de sûreté.

Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser au Parlement s'il existe pour notre pays, comme l'affirme parfois la presse, un plan de rationnement du pétrole applicable en cas d'urgence, et lui indiquer les principes fondamentaux sur lesquels il est fondé ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, depuis la crise de Suez en 1956, un ensemble de plans de rationnement ou de restriction correspondant aux différentes hypothèses de crise a été élaboré :

Directeur des carburants en mai 1968, je puis vous révéler que dix-sept cas de rationnement étaient alors prévus ; un dix-huitième s'étant présenté, il a fallu prendre les dispositions correspondantes.

Les principes qui régissent les restrictions et les rationnements sont relativement aisés à imaginer. Ceux-ci sont variés, leur choix dépend des circonstances de la crise et des facteurs que l'on souhaite préserver en priorité.

Le Gouvernement est particulièrement attentif au maintien opérationnel de ces plans en cas de nécessité, l'hypothèse d'un arrêt de l'approvisionnement en pétrole n'ayant jamais été exclu et ne pouvant certainement pas l'être avant longtemps.

Actuellement, l'approvisionnement s'effectue dans des conditions convenables. La diminution de l'approvisionnement enregistrée au début de la guerre entre l'Iran et l'Irak a pu être compensée. En conséquence, le Gouvernement n'a pas l'intention d'imaginer la mise en œuvre d'un quelconque plan de rationnement.

L'encadrement du fuel domestique a été maintenu, par prudence, depuis le début de l'année dernière, dans des conditions relativement souples, mais de façon à éviter les achats spéculatifs qui précèdent généralement la véritable apparition d'une crise.

IMMIGRATION CLANDESTINE

M. le président. La parole est à M. Léotard.

M. François Léotard. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et immigrés.

Le Gouvernement a engagé en 1974 une nouvelle politique de l'immigration, qui répond aux conditions nouvelles de notre économie. Cette politique est, à juste titre, fondée sur une limitation beaucoup plus stricte que dans le passé des entrées sur le territoire métropolitain.

Il existe dans cette assemblée — c'est tout au moins le cas du groupe auquel j'appartiens — un large accord pour renforcer davantage encore les protections, les garanties et les droits des étrangers qui sont entrés et qui demeurent en France en situation régulière. Mais, en contrepartie, nombreux sont ceux qui estiment que le Gouvernement doit être particulièrement vigilant pour tout ce qui concerne l'immigration clandestine.

Ma question est la suivante : pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, donner à l'Assemblée les statistiques chiffrées des entrées clandestines en France pour les deux dernières années et indiquer les mesures qui ont été prises par le Gouvernement pour faire en sorte que ces entrées clandestines soient sanctionnées, soit par une régularisation, soit, notamment en cas de délit, par une expulsion ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et immigrés.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la France a choisi de permettre aux travailleurs étrangers qui

sont déjà légalement installés dans notre pays d'y rester, partant du principe que ceux qui nous ont aidés à construire notre économie durant la période de prospérité ont aussi le droit, s'ils le souhaitent, de traverser la crise avec nous.

Comme la France est un pays libre où il fait bon vivre, nous voyons se presser à nos frontières des candidats au travail, et comme nous ne pouvons évidemment plus les accueillir tous, sauf s'il s'agit de réfugiés ou de familles qui rejoignent les travailleurs déjà installés, certains essaient d'entrer clandestinement.

La meilleure action étant préventive, nous avons déjà pris deux séries de mesures : l'extension des visas et la protection des frontières.

Le visa de courte durée — ce sont en effet les faux touristes qui font ensuite des clandestins — a été rendu obligatoire cette année pour les ressortissants de l'ensemble des pays de l'Asie, sauf la Corée du Sud et le Japon, pour lesquels une extension n'est pas envisagée. Le visa est également exigible pour les ressortissants turcs depuis le 5 octobre dernier, et pour ceux de neuf pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes, notamment pour protéger nos départements d'outre-mer qui peuvent être éventuellement placés devant le même problème.

En ce qui concerne le contrôle aux frontières, comme l'a déjà dit M. le ministre de l'intérieur, il convient de considérer qu'il passe aux frontières à peu près 350 millions de personnes par an. C'est dire la difficulté de surveiller de manière très stricte les entrées en France. Les moyens de contrôle ont été toutefois renforcés, notamment à l'égard des ressortissants de pays qui ont coutume d'approvisionner la France en travailleurs clandestins.

Au-delà de ces mesures préventives, il faut aussi agir contre les vrais coupables, c'est-à-dire les donneurs d'ouvrage des ateliers clandestins.

D'une part, parce qu'il y a là une exploitation scandaleuse dans la mesure où elle défie les lois sociales, et même les droits de l'homme et de la personne humaine.

D'autre part, parce que sur le plan strictement économique, ces ateliers clandestins exercent une concurrence déloyale à l'égard des entreprises honnêtes, notamment dans le bâtiment et le textile, au moment même où des dispositions en faveur de ce dernier secteur ont été prises au conseil des ministres de la semaine dernière.

J'ai conduit, depuis le mois d'avril, une vaste opération d'assainissement du secteur de la confection dans le Sentier, à Paris. En accord avec la profession, environ trois mille emplois clandestins feront l'objet de contrats de travail normaux et d'autres mesures seront mises en œuvre prochainement.

Cela dit, nous devons nous montrer très vigilants en ce qui concerne l'emploi. Comment nos faconniers de Vendée, de la région Rhône-Alpes, des Vosges de la Mayenne, du Berry et de votre région, monsieur le député, pourraient-ils tolérer de voir leurs marchés pris par des employeurs qui payent leur main-d'œuvre clandestine au tiers du S. M. I. C. ?

M. René de Branche. Très bien !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je le dis ici très fermement : le Gouvernement ne permettra pas que les entreprises honnêtes et laborieuses ferment leurs portes à cause de marchands d'esclaves dont les pratiques sont indignes de la France. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

LIBERTÉ DE L'INFORMATION ET LIBERTÉS DANS LES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à Mme Goeuriot.

Mme Colette Goeuriot. Ma question porte sur la multiplication des atteintes aux libertés.

Gouvernement et patronat tentent d'étouffer la liberté de la presse en intentant des procès à certains journaux. L'écoute de la radio et de la télévision, ces derniers jours, confirme que le pouvoir veut vider le droit à l'information de son contenu objectif et pluraliste...

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

Mme Colette Goeuriot. ... en passant systématiquement sous silence, tant les luttes syndicales qui sont menées dans le pays que les initiatives nationales des communistes.

Ces graves atteintes à la démocratie s'ajoutent aux agressions contre les droits des travailleurs dans les entreprises. Ainsi le Gouvernement ne fait rien pour empêcher Peugeot de fichier ses salariés selon leurs opinions syndicales.

Le nombre des délégués salariés du personnel licenciés a été multiplié par cinq en quatre ans. Les violations du droit du travail, de l'hygiène et de la sécurité ne se comptent plus, qui sont acceptées, voire favorisées par le Gouvernement.

Un seul exemple : un militant syndical de la C.G.T. qui a pris la parole à la poste de Brest pour condamner l'attentat fasciste de la rue Copernic fait aujourd'hui l'objet d'une enquête disciplinaire.

Tous ces actes d'autoritarisme, cette volonté d'étouffer la liberté d'information n'intimident cependant pas les travailleurs. Ils savent que les libertés existantes sont un acquis de leurs luttes. Ils continueront sans défaillance à les défendre.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour que soient respectés les droits des travailleurs et les libertés ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Jean Mattéoli, ministre du travail et de la participation. La question que vous venez de poser, madame Goeuriot, est tellement générale qu'elle dépasse le cadre de mes compétences. (Mouvements sur les bancs des communistes.)

M. Antoine Porcu. Mais les libertés sont atteintes partout !

M. le ministre du travail et de la participation. J'apporterai néanmoins une première réponse à votre question.

La statistique des Français qui quittent la France par manque de libertés pour devenir réfugiés politiques dans d'autres pays que le leur doit être relativement facile à faire. C'est une œuvre à laquelle je veux bien me consacrer et dont je vous communiquerai les résultats dès que je les aurai. (Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme Colette Goeuriot. Vous ne répondez pas à ma question !

M. Antoine Porcu. Et les délégués licenciés ?

M. le ministre du travail et de la participation. Quant aux libertés...

Mme Colette Goeuriot. ... En France !

M. le ministre du travail et de la participation. ... dans les entreprises, et puisque vous y avez fait allusion, ...

M. René Visse. C'était la question !

M. le ministre du travail et de la participation. ... je vais répondre à la question que vous avez posée. (Interruptions sur les bancs des communistes.)

Les libertés dans les entreprises sont, en France, tout d'abord garanties par la loi...

Mme Colette Goeuriot. Par la loi ?

M. le ministre du travail et de la participation. ... et elles sont exercées de toutes sortes de façon car les organisations syndicales, que je sache, ont libre accès à l'information dans les entreprises, par l'intermédiaire des délégués du personnel et des représentants des travailleurs aux comités d'entreprise ou autres, qui disposent de toutes les informations dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leurs fonctions ...

M. René Visse. C'est faux !

M. Antoine Gissingier. Et en Pologne ?

M. le ministre du travail et de la participation. ... et dans le cadre de la loi. Ce qui veut dire que tout manquement aux libertés syndicales est, dans notre pays, sanctionné par les contraventions que peuvent dresser les fonctionnaires du ministère du travail... (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Alain Léger. Et Essilor ?

M. le ministre du travail et de la participation. De plus, lorsque les syndicalistes ou les personnels intéressés ne s'estiment pas satisfaits par l'attitude des fonctionnaires locaux, ils peuvent s'adresser soit au ministre par voie de recours administratif, soit au juge, s'ils le préfèrent. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

Lorsqu'on parle de la liberté, on peut en parler, comme vous le faites, madame, au pluriel ! Je veux bien parler de toutes les libertés, et en particulier de la liberté du travail.

M. René Visse. Eh oui, parlons-en !

M. le ministre du travail et de la participation. Mais pour ma part, lorsque je parle de liberté, y compris dans l'entreprise, c'est de la liberté, au singulier, que je parle. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

EMBAUCHE DE JEUNES AU C.E.A.

M. le président. La parole est à M. Robert Vizet.

M. Robert Vizet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Alors que l'on célèbre le trente-cinquième anniversaire du C.E.A., le renouvellement des équipes de recherche est un des problèmes préoccupants pour l'avenir de la recherche fondamentale et appliquée de ce centre.

Pourtant, de jeunes ingénieurs et chercheurs du C.E.A. de Saclay qui viennent d'accomplir cinq années de travaux de recherche dans le cadre d'un contrat temporaire de thèses sont licenciés.

Cette décision absurde intervient dans le même temps où le Gouvernement, sous la pression des nécessités et des luttes des travailleurs scientifiques, est obligé d'augmenter les crédits de la recherche, ce dont nous nous félicitons.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de mettre en conformité vos actes avec vos paroles et de prendre les mesures qui s'imposent afin que les jeunes chercheurs du C.E.A. soient embauchés dans les meilleurs délais, ce qui éviterait ainsi un gaspillage insensé de matière grise. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Je crains de n'avoir pas compris exactement les considérations qui précèdent votre question, monsieur Vizet. Il m'a semblé que vous estimiez que le commissariat à l'énergie atomique était un excellent établissement, particulièrement efficace et dont les succès étaient remarquables. C'est bien cela ?

M. Robert Vizet. Exactement !

M. le ministre de l'industrie. Je suis heureux que vous le reconnaissiez, monsieur le député.

Cela dit, il n'est pas étonnant que des étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de thèse pour recevoir une formation dans cet excellent établissement scientifique aient le désir d'y entrer.

Mais notre politique est de faire profiter de cette formation scientifique l'ensemble de notre dispositif de recherche et non pas de faire en sorte que tout étudiant formé au C.E.A. y soit forcément recruté. Au demeurant, il n'avait nullement été promis aux boursiers de thèse qu'ils seraient embauchés au C.E.A. puisque nous préférons qu'ils le soient dans d'autres organismes de notre dispositif de recherche. Cette situation est donc parfaitement normale.

M. Robert Vizet. Mais le problème est qu'ils ne sont pas embauchés ailleurs non plus !

REVENDEICATIONS DES MINEURS DES HOUILLÈRES DE LORRAINE

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le ministre du travail, les moyens d'information qui sont à votre disposition ont été très prolifiques sur l'éventualité d'une grève des travailleurs polonais et des mineurs de charbon de Silésie. (Exclamations sur les bancs de la majorité.)

En revanche, ils sont d'une discrétion remarquable sur la grève effective, réelle, des 15 000 mineurs de charbon de Lorraine, province bien française, s'il en est.

M. Pierre Mauger. Il n'y a qu'à les envoyer en Silésie !

M. Antoine Porcu. Peut-être ma question et votre réponse vont-elles permettre de briser cet inacceptable mur de silence ?

Monsieur le ministre, entendez-vous répondre positivement et concrètement à cette question : allez-vous engager les négociations qui s'imposent, en vue de satisfaire les revendications de ces travailleurs qui, à plusieurs centaines de mètres de profondeur, consacrent une partie importante de leur vie à donner à notre pays les matières premières dont il a un absolu besoin ? Considérez-vous que ces travailleurs gagnent trop, lorsqu'on sait que pour nombre d'entre eux, leurs salaires n'atteignent pas 3 000 francs par mois ? Avec leur langage simple les mineurs vous disent : « Pas de pognon, pas de charbon ! » Allez-vous, monsieur le ministre, satisfaire leurs revendications ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, les mineurs auxquels vous faites allusion travaillent en Lorraine. Ils travaillent donc en France, pays dans lequel le centralisme bureaucratique n'est pas en vigueur. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Antoine Porcu. Donnez plutôt un peu plus de place à l'information sur la lutte des mineurs !

M. le ministre de l'industrie. Les dispositions en cause dans ce conflit du travail concernent le bassin de Lorraine et, par conséquent, le problème que vous évoquez concerne la direction des Houillères de Lorraine. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Plusieurs députés communistes. Ponce Pilate !

M. Antoine Porcu. Et la Pologne, ça concerne qui, monsieur le ministre ?

REMBOURSEMENT DES ACTES PRESCRITS PAR LES MÉDECINS
DES CENTRES HOSPITALIERS MUTUALISTES

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le Premier ministre, un fait d'une extrême gravité me conduit à intervenir, une fois encore, à propos de la situation du mouvement mutualiste des Bouches-du-Rhône.

Le 30 octobre, par une note d'information à son personnel — note dont j'ai ici le double — la caisse primaire d'assurance maladie de ce département a donné l'ordre de ne plus rembourser les actes médicaux prescrits et dispensés par trois centres mutualistes.

Elle invoque que ces derniers ne sont pas agréés par le ministère de la santé publique. Or, en date du 27 octobre 1976 — et j'ai ici la lettre — la même caisse communiquait à ces centres leur numéro d'immatriculation fourni par les services du ministère.

On est en plein arbitraire.

Je précise que cette décision n'a pas été communiquée aux intéressés. Elle signifie le déconventionnement illégal d'une quarantaine de médecins et la mise en cause, à bref délai, de l'existence de centres qui fonctionnent depuis plus de vingt ans, et où se soignent des dizaines de milliers de personnes parmi les plus défavorisées.

Cet arbitraire, ce saccage provoquent la colère des 500 000 mutualistes et de tous les travailleurs des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Premier ministre, c'est à vous que je m'adresse, puisqu'on dit que c'est de vous que l'on reçoit ces ordres. Je vous demande donc de prendre, ici même, la décision d'y mettre immédiatement un terme. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

M. Georges Hage. Et calmement, monsieur le ministre !

M. Xavier Hamelin. Provocateur !

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Mais oui, monsieur Hage, et je serai d'autant plus calme que vous me laisserez parler ! (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Ecoutez le ministre, je vous prie.

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Monsieur Hermier, la caisse primaire d'assurance maladie de Marseille a décidé, comme elle en a le droit, et le devoir, de réexaminer l'ensemble de ses relations avec les sociétés mutualistes. Elle a découvert, à cette occasion, qu'elle remboursait, avec le système du tiers payant, au tarif de la médecine libérale, des actes de médecins qui pratiquaient dans deux centres — Grignan et Paul Paré — qui n'ont fait l'objet d'aucun agrément en tant que dispensaire.

M. Guy Hermier. Voici la lettre de la caisse primaire !

M. Antoine Gissingier. On s'en moque !

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Monsieur le député, je vous prie de me laisser répondre. (*Exclamations sur les bancs des communistes. — M. Hermier quitte son banc et se dirige vers le ministre de la santé et de la sécurité sociale, un document à la main. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Monsieur Hermier, je vous prie de regagner votre banc !

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Monsieur le député, je vous ferai d'abord remarquer que la caisse primaire d'assurance maladie est responsable de ses rapports avec les sociétés mutualistes. C'est le premier point. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Guy Hermier. Et les services du ministère ?

M. le président. Veuillez ne pas interrompre M. le ministre de la santé !

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Lorsque la caisse primaire d'assurance maladie a effectivement pris sa décision, les deux centres dont je viens de parler n'avaient pas l'agrément en tant que dispensaires.

Plusieurs députés communistes. Mais si ! Depuis 1976 !

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Deuxièmement, monsieur le député, alors qu'il est interdit d'avoir un cabinet de groupe dans une clinique liée au service public par un contrat de concession, la caisse primaire se voyait obligée de rembourser des actes qui avaient été pratiqués dans la clinique La Feuilleraie par des médecins exerçant dans un cadre qui n'était pas conforme à la loi. Par conséquent, monsieur le député, il ne s'agit pas d'autre chose dans tout cela que de respecter la loi.

M. Guy Hermier. Vous avez donc violé la loi pendant vingt ans !

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. M. le Premier ministre et moi-même n'avons d'autre ambition, dans cette affaire, que de faire appliquer la loi. Si la caisse primaire d'assurance maladie de Marseille ne la respectait pas, nous serions les premiers à la rappeler à l'ordre. En l'occurrence, parce qu'elle la respecte, nous nous devons de l'approuver. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

CONFÉRENCE DE MADRID

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le Premier ministre, il y a quelques heures à peine s'est ouverte, à Madrid, la conférence pan-européenne qui fait suite à celles d'Helsinki et de Belgrade. Elle a débuté dans des conditions plus qu'étonnantes et que relèvent d'ailleurs l'ensemble des observateurs politiques, au point que l'on a pu penser qu'il s'agissait d'une ouverture fictive.

La détermination du Gouvernement français à faire en sorte que la préparation soit excellente ne masque-t-elle pas, en fin de compte, des appréciations fondamentalement différentes quant aux problèmes de fond du désarmement, de la coopération économique et des droits de l'homme ? Le Gouvernement ne devrait-il pas faire savoir à la représentation nationale, si cette détermination a réellement pour objectif de rétablir un langage de compréhension, de paix entre l'Est et l'Ouest ? Au-delà des divergences que nous connaissons, n'y a-t-il pas, comme on l'a relevé récemment, différence d'appréciation, violation même des principes fondamentaux de l'esprit d'Helsinki ? Si tel était le cas, poursuivre relèverait alors non de la lucidité, mais de l'absence de prévision. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Les dernières informations qui viennent de me parvenir, monsieur le député, indiquent que l'impasse demeure à Madrid. Le Gouvernement n'en est pas autrement surpris et les difficultés rencontrées au cours de la réunion préparatoire à la conférence de Madrid ne font, en réalité, qu'illustrer la dégradation du climat international consécutif aux événements d'Afghanistan. J'ai eu moi-même l'occasion de le souligner devant l'Assemblée nationale à plusieurs reprises. Les objectifs du Gouvernement dans le processus de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont clairs ; ils ont d'ailleurs été bien souvent exprimés.

La France, monsieur le député, attache à ce processus une importance qui est à la mesure du rôle qu'il joue dans les relations entre l'Est et l'Ouest, mais elle considère qu'il ne pourra se développer normalement que si l'ensemble des principes contenus dans l'acte final d'Helsinki se trouvent simultanément mis en œuvre. C'est précisément ce que les discussions de Madrid permettront de déterminer pour toutes les parties.

Dès lors, nous souhaitons qu'il y ait à Madrid un examen sérieux, tant du bilan de l'application de l'acte d'Helsinki dans toutes ses parties — y compris celle concernant les droits de l'homme — que des propositions nouvelles qui pourraient être faites. La France, vous l'avez indiqué, en soumettra quelques-unes et notamment dans le domaine du désarmement.

Des solutions me semblent découler tout naturellement de ces principes pour l'organisation de la conférence qui doit comporter deux phases d'égale durée: la première pour établir le bilan, la seconde pour examiner les mesures nouvelles.

La France se ralliera — et elle l'a fait savoir — à toute proposition qui respecterait ces principes, à toute solution qui s'en inspirerait.

Mais, en revanche, la France ne se satisfera, en cette affaire, d'aucun faux-semblant, d'aucune apparence qui n'irait pas au fond de l'esprit et des dispositions de l'Acte d'Helsinki. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

LIAISON ERMONT—INVALIDES

M. le président. La parole est à M. Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Au cours du journal régional d'Ile-de-France du 4 novembre dernier sur la chaîne de télévision F. R. 3, il a été indiqué — malgré votre réponse à une question d'actualité, posée le 29 octobre par mon collègue André Petit — que le projet de ligne Ermont—Invalides était quasiment abandonné et que seule l'électrification de la ligne de chemin de fer Sannois—Argenteuil serait retenue.

Ce projet de ligne Ermont—Invalides, classé prioritaire par le conseil régional d'Ile-de-France à la demande des élus de la vallée de Montmorency, et qui a reçu l'aval de M. le maire de Paris, moyennant des aménagements, notamment dans le quartier des Epinettes, est vital et urgent pour plusieurs centaines de milliers d'habitants de banlieue dont un très grand nombre travaille à Paris.

Dans cette affaire, on a déjà perdu beaucoup de temps. Aussi, monsieur le ministre, après cette émission, après les rumeurs les plus contradictoires et les plus alarmistes parues dans la presse, les 500 000 habitants de cette région ont besoin d'être rassurés. Pouvez-vous me préciser vos intentions quant à cette liaison Ermont—Invalides ?

M. Claude Roux. J'espère qu'elle sera abandonnée définitivement !

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Daniel Hoeffel, ministre des transports. Je ne puis en l'occurrence, monsieur le député, que confirmer les termes de ma réponse à M. Petit.

L'enquête publique qui a été réalisée a montré l'intérêt incontestable qui s'attache à cette liaison. Cette enquête a, par ailleurs, fait ressortir qu'il était nécessaire de résorber un certain nombre de nuisances; elle préconise le passage en souterrain de cette ligne au niveau du quartier des Epinettes, la réalisation se faisant alors par étapes, car le passage en souterrain de la ligne entraînerait un surcoût de l'ordre de 30 p. 100, ce qui porterait le coût global de l'opération aux environs de un milliard de francs.

M. Claude Roux. Ce qui est déjà farfelu en soi !

M. le ministre des transports. En conséquence, mon prédécesseur a demandé, le 29 septembre dernier, au président de la S. N. C. F. de présenter plusieurs variantes. La réponse me parviendra avant la fin de ce mois. C'est en fonction de celle-ci que la décision sera prise.

Mais je tiens à vous rassurer: j'ai eu des entretiens tant avec le président du conseil régional d'Ile-de-France qu'avec le préfet de région et les élus de ce secteur: tous m'ont confirmé le grand intérêt que présente cette ligne et la nécessité de la réaliser.

M. Claude Roux. Sauf pour Paris !

M. le ministre des transports. Votre propre intervention, monsieur le député, me confirme l'intérêt de ce projet qui permettrait de raccorder dans de bonnes conditions la vallée de Montmorency à Paris. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

SITUATION DU BATIMENT EN VENDEE

M. le président. La parole est à M. Ansquer.

M. Vincent Ansquer. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

Comme dans de très nombreux départements français, le bâtiment représente en Vendée une activité essentielle — la première activité économique même — puisque 14 000 personnes y travaillent et que les entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

Par suite de l'insuffisance des dotations budgétaires et de l'augmentation des besoins en logement sociaux, mille emplois sont menacés à brève échéance et déjà 250 licenciements sont annoncés.

Je sais, monsieur le ministre, que vous venez d'accorder une dotation complémentaire de 40 millions de francs. Mais, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, les besoins sont considérables puisque les dotations budgétaires en prêts pour l'accession à la propriété ne représentent actuellement qu'environ 300 millions de francs et qu'il reste encore 250 millions de francs à couvrir.

Les besoins sont donc considérables. De plus, la procédure de notification est très longue puisque s'écoulent deux mois entre le moment où vous attribuez les crédits et celui où ils sont effectivement mis en œuvre.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir faire en sorte que la « soudure » entre l'année 1980 et l'année 1981 soit assurée, c'est-à-dire de déléguer le plus rapidement possible des crédits sur le budget de 1981, car j'imagine que les crédits de 1980 sont épuisés, afin que non seulement les besoins en logements sociaux des foyers à revenus modestes soient satisfaits, mais aussi afin d'éviter des licenciements dans un secteur économique particulièrement important dans les départements ruraux comme la Vendée.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Monsieur le député, je ne peux évidemment pas entrer ici dans le détail de la situation de la Vendée, mais je suis à votre disposition pour le faire quand vous le souhaitez.

J'observe cependant que les chiffres concernant la construction, autres que ceux du logement, sont stables. J'observe aussi que l'amélioration de l'habitat est un secteur en plein développement — notamment en Vendée — et il est très certainement favorable aux entreprises. L'activité du bâtiment, en effet, ne doit pas toujours être considérée en fonction de la construction de logements neufs.

M. Pierre Mauger. Allez donc le leur expliquer sur place.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Vous venez de rappeler que, dans votre département comme dans d'autres, je viens d'allouer une dotation complémentaire de prêts pour l'accession à la propriété. Toutefois, vous êtes surtout préoccupé, ce que je comprends, par les dotations pour 1981. Afin de vous rassurer, je vous indique qu'avec l'autorisation de M. le Premier ministre, j'ai préprogrammé 80 p. 100 des crédits régionalisés, notamment en prêts pour l'accession à la propriété. Ces crédits seront donc disponibles dès le 2 janvier dans les départements, naturellement dans la limite d'un plafond d'utilisation pour le premier semestre et ce, pour le fonds d'actions conjoncturelle inclus.

Par conséquent, les directions départementales de l'équipement seront en possession de ces dotations dès le mois de décembre et dès le 2 janvier au matin, elles seront opérationnelles, ce qui répond, je crois, à votre préoccupation. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

POURSUITES ENGAGÉES PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE CONTRE LE JOURNAL « LE MONDE »

M. le président. La parole est à M. Fillioud.

M. Georges Fillioud. Vous ne vouliez pas, monsieur le garde des sceaux, qu'on parle des diamants offerts par Bokassa à Giscard. Eh bien, on va maintenant en parler !

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est intolérable !

M. Georges Fillioud. Vous ne vouliez pas qu'on établisse le lien entre ces donations et l'emprisonnement par lettre de cachet de Delpy coupable d'en détenir la liste. Ce lien est maintenant évident ! Après ces erreurs vous avez commis un crime: celui de forfaiture... (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Vives protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. Xavier Deniau. C'est inadmissible !

M. Georges Fillioud. ... en soustrayant des pièces au dossier confié à la cour de sûreté de l'Etat parce que ces pièces étaient compromettantes pour le Président de la République et sa famille. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. Pierre-Bernard Cousté. Cela n'a aucun sens !

M. Georges Fillioud. Vous venez d'ajouter à ce crime une faute, en attaquant *Le Monde* parce que ce journal a osé écrire ce que beaucoup pensent et posé les questions que le monde se pose.

M. Pascal Clément. Filou !

M. Georges Fillioud. Vous invoquez la loi mais vous ne l'appliquez pas lorsqu'il s'agit de votre ami Hersant qui la viole depuis des années pour vous servir !

Solidaires, parce qu'il s'agit de liberté, tous les syndicats de journalistes ont écrit : « Le Gouvernement serait mieux inspiré de répondre clairement, plutôt que de se livrer à des manœuvres d'intimidation à l'égard de la presse. » Allez-vous, monsieur le garde des sceaux, répondre ? Acceptez-vous, enfin, un débat, devant l'Assemblée nationale sur la liberté de la presse et sur l'indépendance de la justice ?

M. Xavier Deniau. Rappel au règlement, monsieur le président !

M. Georges Fillioud. Vous parlez beaucoup depuis quelques jours, à la télévision, à la radio, vous vous exprimez beaucoup dans les journaux mais continuerez-vous à vous taire devant les représentants de la nation ? Le silence est mépris, mais il ne constitue pas un démenti. Vous y maintenir serait donner raison, à titre posthume, à celui de vos amis qui vous avait accusé d'être plus soucieux de votre carrière que du cours de la justice. (Protestations sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre-Charles Krieg. C'est inconvenant !

M. Louis Darinaud. L'Assemblée est déshonorée !

M. Georges Fillioud. Ce serait aussi montrer que votre démarche actuelle est aussi politique...

M. Pierre-Charles Krieg. C'est scandaleux !

M. le président. Mesurez vos propos ! monsieur Fillioud. De la décence, je vous prie !

M. Georges Fillioud. Je constate que vous m'avez coupé le micro !

M. Louis Le Pensec. Censure !

M. Xavier Deniau. Je demande la parole pour un rappel au règlement !

M. le président. Il n'y a pas de rappel au règlement pendant les questions au Gouvernement, monsieur Deniau. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, étant donné les termes utilisés par M. Fillioud, je prie M. le garde des sceaux de ne pas répondre ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

POURSUITES ENGAGÉES PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE
CONTRE LE JOURNAL « LE MONDE »

M. le président. La parole est à M. Marchand.

M. Philippe Marchand. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux et j'espère qu'il y répondra lui-même. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Un député socialiste. Et qu'il en aura l'autorisation !

M. Philippe Marchand. Un seul magistrat a approuvé publiquement à la télévision la procédure que vous avez engagée contre *Le Monde* : M. Schmeck, premier président de la Cour de cassation, alors que, plus qu'un autre, il doit, selon vos propres conceptions, donner l'exemple de la réserve sur les dossiers en cours, à la fois parce qu'il sera certainement amené à connaître de l'affaire en cassation et parce qu'il préside le conseil supérieur de la magistrature en formation disciplinaire.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Philippe Marchand. Vous attaquez la presse pour défendre les magistrats qui, d'après vous, ne doivent ni ne peuvent s'exprimer. En toute logique, allez-vous donc renvoyer le premier président de la Cour de cassation devant le conseil supérieur pour que celui-ci statue sur ses manquements et lui rappelle qu'on ne peut confondre la présidence de la Cour suprême avec la liberté de langage de l'ancien directeur de cabinet de votre prédécesseur, M. Lecanuet ?

M. Alain Bonnet et M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Philippe Marchand. En outre, monsieur le ministre, il serait absolument indispensable, par simple souci du respect de la démocratie et de la liberté, que vous répondiez à la question qui a été posée par notre collègue Fillioud. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Claude Wilquin. Avec l'autorisation de M. le Premier ministre !

M. Raymond Barre, Premier ministre. En effet !

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice. Je remercie M. Marchand de sa question, car elle me permettra de m'expliquer clairement devant l'Assemblée nationale. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Henri Emmanuelli. Il y a quelques instants, vous ne le pouviez pas !

M. le garde des sceaux. Le premier devoir d'un ministre est de défendre le personnel dont il a la charge. C'est même l'obligation qui lui est faite par le statut de la fonction publique et, à plus forte raison, quand le personnel concerné se voit par son propre statut interdire de répondre aux critiques qui l'assailent.

C'est cela, monsieur Marchand, que vous semblez avoir oublié.

Le premier devoir d'un Gouvernement est de défendre les institutions républicaines et, en tête, la justice...

M. Henri Emmanuelli. Vous vous y prenez fort bien !

M. le garde des sceaux. ... sur laquelle repose la paix publique et, finalement, l'équilibre de notre société.

Vous auriez peu d'estime, monsieur Marchand, pour un ministre de la justice qui ferait passer le souci de ce que l'on appelle son image...

M. Philippe Marchand. Ou sa carrière !

M. Henri Emmanuelli. Cela, c'est M. Robert Boulin qui l'a écrit !

M. le garde des sceaux. ... avant son devoir, un devoir qui lui est imposé, en des termes très précis et stricts, par le statut de la magistrature, dont l'article 11 fait obligation au garde des sceaux de défendre les magistrats quand ils sont attaqués et de protéger les cours et tribunaux contre des insultes répétées, d'où qu'elles viennent.

M. Louis Mexandeau. Personne ne vous l'a demandé !

M. le garde des sceaux. Ne parlez pas de ce que vous ne savez pas ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Pourquoi des poursuites ont-elles été engagées contre le quotidien *Le Monde* ?

M. Pierre Joxe. Pas à la demande des syndicats de magistrats en tout cas !

M. le garde des sceaux. Depuis plusieurs années, les magistrats de ce pays expriment combien ils sont excédés par les campagnes outrageantes qui les visent. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Georges Fillioud. Mais, ma parole, voilà le garde des sceaux qui va répondre !

M. le garde des sceaux. Ainsi, puisque vous avez parlé des syndicaux, je vous signale, monsieur Marchand, que, quelques jours après mon entrée en fonctions, le président de l'union syndicale des magistrats m'a déclaré : « Depuis de longues années, nous avons à déplorer les attaques outrancières, tendancieuses et le plus souvent contradictoires qui nous atteignent injustement et contre lesquelles nous avons généralement le sentiment de n'être jamais ou, du moins, bien mal défendus. »

M. Henri Emmanuelli. Je vous défie d'aller jusqu'au bout de la citation ! (Exclamations sur les bancs de la majorité.)

M. Louis Mexandeau. Lisez la lettre jusqu'au bout, monsieur le garde des sceaux !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, écoutez M. le garde des sceaux !

M. le garde des sceaux. C'était au mois de mai 1977. Je venais de prendre mes fonctions. Le texte figure dans le *Nouveau Pouvoir judiciaire*, n° 280, et vous pouvez aisément le retrouver !

M. Philippe Marchand. Oui, mais lisez-le ici jusqu'au bout !

M. le garde des sceaux. Vous pouvez aussi facilement retrouver ma réponse.

M. Henri Emmanuelli. Nous l'avons lue dans *Le Monde* !

M. le garde des sceaux. Ma réponse, la voici : « Vous avez ainsi exprimé le désir d'être mieux protégés contre les attaques et les calomnies auxquelles vous êtes en butte. La réponse à ces préoccupations est simple : l'article 226 du code pénal punit celui qui cherchera à jeter le discrédit sur une décision

juridictionnelle. Vous pouvez être assuré que j'utiliserai avec toute la fermeté souhaitable ces moyens de protection lorsqu'ils vous seront dus.»

Vous pouvez constater que je n'ai pas mis une précipitation particulière à appliquer la loi.

M. Alain Hauteceur. Et pour cause !

M. le garde des sceaux. Depuis plusieurs années, les magistrats nous expriment...

M. Philippe Marchand. Mais terminez donc vos citations !

M. Jean Bonhomme. Oh, ça va !

M. Henri Emmanuelli. Non, ça ne va pas !

M. le président. Mes chers collègues, pas d'interpellations, je vous prie !

M. le garde des sceaux. ... combien ils sont excédés des campagnes outrageantes dont ils sont victimes.

M. Henri Emmanuelli. Nous, nous sommes excédés par votre comportement !

M. le garde des sceaux. Les plus hauts magistrats de France, solennellement, M. Bellet, Premier président de la Cour de cassation, il y a deux ans, et M. Schmelck, son successeur, il y a un mois, du haut du siège du premier magistrat de France, s'exprimant avec plus de vigueur encore, m'ont demandé de réagir, avec toute la rigueur de la loi, contre ces attaques systématiques et outrancières.

M. Emmanuel Aubert. C'est vrai !

M. le garde des sceaux. Et l'autre jour, à la télévision...

M. Henri Emmanuelli. La télévision aux bottes !

M. le garde des sceaux. ... M. Schmelck n'a fait que répéter, en réponse à des questions posées par des journalistes, les propos qu'il avait tenus solennellement voilà un mois devant les hautes autorités de ce pays, à l'occasion de sa prise de fonctions.

M. Pierre Joxe. Ce n'est pas l'avis de M. Braunschweig !

M. le garde des sceaux. Le parquet et le parquet général de Paris en particulier m'ont saisi à plusieurs reprises depuis trois ans de demandes de poursuites contre *Le Monde*, car ils estimaient que ce journal avait commis des infractions caractérisées à l'article 226 du code pénal qui protège les magistrats des cours et tribunaux.

J'ai fini par y faire droit. Il appartiendra aux juges d'apprécier, en toute indépendance (*Rires sur les bancs des socialistes*), c'est-à-dire de se prononcer souverainement. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Philippe Marchand. Vous vous déshonorez !

M. Louis Mexandeau. Quelle hypocrisie !

M. le garde des sceaux. Monsieur Marchand, puisque vous êtes avocat, vous devriez connaître les règles de la procédure. Moi, je m'interdis de parler du fond de cette affaire.

M. Philippe Marchand. Je n'en ai pas parlé !

M. le garde des sceaux. M. Fillioud est excusable de ne pas les connaître, mais vous, vous le devriez.

M. Philippe Marchand. Je vous répète que je n'ai pas parlé du fond !

M. le garde des sceaux. M'interdisant de parler du fond d'une affaire dont les juges sont saisis (*Exclamations sur les bancs socialistes*), je ne parlerai donc pas de l'affaire qui concerne *Le Monde*.

M. Georges Fillioud. Mais vous en parlez sans cesse à la télévision !

M. le garde des sceaux. Mais l'Assemblée a le droit de savoir pour quelles raisons le garde des sceaux se devait d'agir ainsi.

M. Henri Emmanuelli. Vous avez tronqué le document que vous avez lu tout à l'heure !

M. le garde des sceaux. Vous faites semblant, messieurs, de confondre la critique et l'outrage.

M. Henri Emmanuelli. C'est vous qui confondez !

M. le garde des sceaux. La critique de la justice est non seulement tolérable, mais elle est souhaitable.

M. Gérard Houter. Nous avons déjà entendu cela !

M. le garde des sceaux. Les juges ne sont pas infaillibles. Ils ont besoin d'être critiqués. Il est parfaitement souhaitable de les critiquer.

Qui saurait prétendre que dans notre pays l'on s'en prive ? Ou que l'on empêche les gens de dire ou d'écrire que tel verdict est trop sévère, tel autre pas assez ? C'est monnaie courante, et c'est heureux : nous sommes dans un pays de liberté, et la critique est la respiration de la démocratie.

M. Henri Emmanuelli. Vous, vous transpirez !

M. le garde des sceaux. En l'occurrence, il ne s'agit pas de critique. Mais quand les magistrats sont traités de carpettes ou de serpillières, ce n'est plus de la critique, c'est de l'outrage ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

J'ai laissé passer plusieurs écarts, en dépit des demandes de plus en plus pressantes des magistrats qui, depuis trois ans, me priaient d'intervenir.

M. Henri Emmanuelli. Lesquels ?

M. le garde des sceaux. Ceux qui sont responsables ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Christian Nucci et M. Gilbert Faure. Des noms !

M. le garde des sceaux. Quand les écarts se renouvellent indéfiniment, la patience finit par se lasser. Dans leur ensemble, cours et tribunaux étaient excédés par le caractère systématique des attaques, de la diffamation.

M. Henri Emmanuelli. C'est un rôle que vous leur faites jouer !

Plusieurs députés socialistes. Ils ne l'ont jamais dit !

M. le garde des sceaux. Les attaques se répétaient, en dépit des mises en garde renouvelées de ma part. Cette répétition même était la preuve d'une volonté délibérée de porter atteinte à la crédibilité et à l'indépendance des magistrats !

M. Henri Emmanuelli. C'est vous qui leur portez atteinte !

M. le garde des sceaux. Il s'agit bien d'une campagne de dénigrement qui menace l'autorité judiciaire.

M. Henri Emmanuelli. C'est vous qui dénigrez !

M. le garde des sceaux. Ceux-là mêmes qui prêchent aux juges l'impartialité et l'indépendance d'esprit...

M. Henri Emmanuelli. C'est nous, oui !

M. le garde des sceaux. ... bafouent ces vertus en outrageant les magistrats et en essayant de les intimider. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Par conséquent, ils portent atteinte à leur indépendance.

M. Christian Nucci. Que vous dites !

M. le garde des sceaux. Les mêmes affirment que je voudrais assouvir une vengeance personnelle contre *Le Monde*, contre lequel je n'ai aucune vengeance personnelle à assumer (*exclamations et rires sur les bancs des socialistes*) et insinuent que je ne serais qu'un instrument obéissant passivement à des ordres reçus d'en haut.

M. Georges Fillioud. Vous n'avez pas lu *Le Quotidien de Paris* ce matin ?

M. le garde des sceaux. Et les mêmes reprochent au Gouvernement d'avoir attendu trois ans pour se décider à exercer des poursuites, de manquer de sang-froid et d'agir dans la précipitation !

M. Georges Fillioud. Vous êtes en train de vous répéter !

M. le garde des sceaux. En 1958, quand mon prédécesseur, M. Michel Debré, a introduit dans le code pénal l'article 226, certains ont alors affirmé que c'en était fini de la liberté de la presse. Ce fut un véritable tollé, un de plus. Les événements leur ont donné tort : la presse est libre en France, comme elle l'est dans peu de pays, et c'est heureux.

Depuis 1958, cet article 226 a été utilisé, régulièrement mais rarement, seulement quand l'abus était manifeste.

Jusqu'à présent, aucune de ces poursuites n'a suscité de réactions. L'été dernier encore, lorsqu'une instruction a été ouverte à ce titre contre le journal *Libération*, personne n'en a parlé !

M. Georges Fillioud. Comment personne ! Ça alors !

M. le garde des sceaux. Appliquer la loi à *Libération* serait normal, mais l'appliquer au *Monde* serait un crime de lèse-majesté ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Louis Mexandeau. Et à M. Hersant donc !

M. Georges Fillioud. Mais oui, appliquez donc la loi à Hersant !

M. le garde des sceaux. Le journal *Le Monde* bénéficierait-il de privilèges et d'immunités qui ne seraient applicables à aucun de ses confrères ?

M. Louis Mexandeau. Hersant !

M. le garde des sceaux. Le journal *Le Monde* sciait-il au-dessus des lois ?

M. Alain Hauteœur. Quelle démagogie !

M. le garde des sceaux. Eh bien, non, monsieur Marchand, notre droit affirme avec force la liberté d'expression, mais il affirme aussi que toute liberté a ses limites.

Je l'affirme avec la fermeté, calme et résolue, qu'appellent les questions graves : la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Henri Emmanuelli. Nous avons déjà entendu cela !

M. le garde des sceaux. La liberté de critiquer la justice s'arrête là où commencent le dénigrement, l'outrage et l'injustice ! (*Nouvelles exclamations sur les bancs socialistes.*)

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Henri Emmanuelli. Nous connaissons toujours !

M. le garde des sceaux. Le Gouvernement faillirait à son devoir s'il ne répondait pas...

M. Philippe Marchand. A la question !

M. le garde des sceaux. ...résolument à tous ceux qui attendent de lui...

M. Philippe Marchand. Qu'il réponde aux questions !

M. le garde des sceaux. ...qu'il défende les institutions républicaines ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ALLOCATIONS PRÉ ET POSTNATALES AUX FONCTIONNAIRES DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. le président. Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Plantegenest.

M. Marc Plantegenest. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, le décret n° 78-293 du 10 mars 1978 fixant le nouveau régime de rémunération des fonctionnaires de l'Etat en service à Saint-Pierre-et-Miquelon a créé au sein de la fonction publique locale des problèmes sur lesquels administration et syndicats se penchent encore sans parvenir toujours à obtenir des résultats concrets.

Tel est le cas principalement de la suppression, en vertu des dispositions de ce décret, des allocations prénatales et post-natales auxquelles pourraient prétendre ces fonctionnaires.

Certes, le rédacteur du décret ne cherchait pas à supprimer aux intéressés des avantages sociaux acquis depuis déjà fort longtemps, mais il a créé un vide juridique évident, en abrogeant certains textes antérieurs.

La situation ne saurait se perpétuer. Je vous demande, donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'indiquer si un texte est actuellement en préparation pour y remédier. Prévoira-t-il le rétablissement des allocations que j'ai citées à compter de la date de leur suppression ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. L'application à Saint-Pierre-et-Miquelon de la réglementation qui régit les prestations familiales dans les autres départements d'outre-mer a effectivement modifié le système en vigueur. C'est l'une des conséquences de la création du statut départemental dans cet ancien territoire d'outre-mer.

Le décret fixant le régime des rémunérations et les avantages accessoires des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans le nouveau département dispose, en son article 1^{er}, que les uns et les autres « peuvent prétendre aux mêmes éléments de rémunération que leurs homologues en service dans les départements des Antilles ».

De fait, en ce qui concerne les prestations familiales, la réglementation applicable dans les départements d'outre-mer diffère de celle qui est en vigueur en métropole. En effet, les fonctionnaires en poste dans ces départements ne perçoivent pas d'allocations prénatales et postnatales. Ils perçoivent une prime de première naissance qui représente 260 p. 100 du salaire de base. La raison de cette différence est la situation démographique que connaissent ou que connaissaient la Martinique, la Guadeloupe ou la Réunion.

La situation démographique est évidemment différente à Saint-Pierre-et-Miquelon. De ce fait, à ma demande, il a été décidé de suspendre l'application de la mesure que vous avez

évoquée. Nous mettrons le délai à profit, et c'est tout ce que je peux vous répondre aujourd'hui, pour trouver une solution spécifique à Saint-Pierre-et-Miquelon, une solution conforme au caractère de ce département que vous connaissez bien.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Pierre Lagorce.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, pour un rappel au règlement.

M. Xavier Deniau. Monsieur le président, le règlement de notre assemblée et la Constitution établissent une égalité de devoirs entre les parlementaires, mais aussi une égalité de droits, en ce qui concerne, en particulier, l'accès aux moyens d'information. La violence de ton et de propos qui a été, tout à l'heure, celle de notre collègue de l'Isère, M. Fillioud, me conduit à vous poser une question. En effet, depuis que je siége dans cette assemblée, j'ai constaté que, très fréquemment, quand M. Fillioud s'emporte, la télévision est présente pour enregistrer ses propos...

M. Alain Bonnet. Elle est encore là !

M. Xavier Deniau. ...alors que l'ensemble de nos collègues ne bénéficie pas de ce même avantage.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas exact.

M. Xavier Deniau. Je me demande même si cette présence de la télévision n'est pas une des raisons de ses emportements ! Quelques statistiques sur ce point permettraient d'ailleurs de constater l'exactitude de mes propos.

Ma question est donc la suivante : voulez-vous, monsieur le président, demander au Bureau, puisque c'est lui qui décide si la télévision enregistre ou non nos débats, de vérifier que l'intérêt des média d'information télévisée ne se porte pas en priorité et systématiquement sur l'un de nos collègues...

M. Alain Bonnet. Mais, monsieur Deniau, vous êtes justement enregistré par la télévision !

M. Xavier Deniau. ...à chaque fois, en particulier, qu'il se trouve emporté par la passion.

M. Alain Bonnet. Il n'a énoncé que des vérités !

M. Xavier Deniau. Je serais heureux d'avoir sur ce point des informations plus complètes du Bureau sur les dispositions qu'il compte prendre. (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur Deniau, je puis vous affirmer qu'il sera fait état auprès de lui de votre intervention.

M. Xavier Deniau. Bien.

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais retenir quelques instants votre attention sur les conditions de travail de notre assemblée.

Dans certains départements, en particulier dans le mich, nous avons été réveillés dans la nuit du 10 au 11 novembre par les gendarmes qui, sur ordre, nous apportaient une lettre de M. Plantier (*exclamations sur les bancs des socialistes*) à lire le lendemain devant le monument aux morts.

Cette lettre, du moins je le pensais, allait apporter des satisfactions légitimes aux anciens combattants. Il n'en était rien. Elle contenait un message tout à fait classique en cette période.

Mais on aurait pu l'envoyer par la poste car nos malheureux gendarmes ont dû visiter des centaines de communes en pleine

nuit — quid des économies d'énergie? — pour apporter cette simple lettre! De plus, ils étaient chargés: premièrement, de nous demander si on allait la lire; deuxièmement, si on ne la lisait pas, d'en connaître le motif;

M. Louis Odru. C'est scandaleux!

M. Alain Bonnet. ... troisièmement, s'ils ne nous trouvaient pas, d'aller réveiller nos adjoints ou, à défaut, le secrétaire de la mairie! Curieux procédés que je tenais à signaler, monsieur le président, et je vous remercie d'opiner du bonnet, si je puis dire. (Sourires.)

M. Gilbert Faure. Vous êtes dans un département privilégié!

M. le président. Monsieur Alain Bonnet, vous conviendrez avec moi que ce rappel au règlement s'adresse non pas à la présidence, qui n'est pas responsable du fonctionnement des postes et télécommunications ni de la diligence de la gendarmerie, mais au Gouvernement. Si l'un de ses représentants présents en séance veut vous répondre, je lui donnerai volontiers la parole.

M. Christian Nucci. Le ministre est muet!

M. Alain Bonnet. Il n'a pas été dérangé, lui! (Sourires.)

M. le président. Votre réclamation sera transmise à la conférence des présidents, où, vous le savez, siège un représentant du Gouvernement.

La parole est à M. Nucci, pour un rappel au règlement.

M. Christian Nucci. Je vous demanderais, monsieur le président, de bien vouloir saisir le Bureau de notre assemblée pour lui faire part de notre étonnement quant à la présence de la télévision le mercredi après-midi à propos des questions d'actualité. Quant à l'emportement de notre collègue et ami M. Fillioud, le sujet ne le justifiait-il pas car les propos qui ont été tenus ici et là engendrent une certaine passion?

Je note enfin que notre collègue M. Fillioud n'est pas député de l'Isère, mais de la Drôme. Rendons à César ce qui est à César.

M. le président. Je prends acte de votre observation, monsieur Nucci, et j'en ferai part au Bureau.

M. Christian Nucci. Je vous remercie.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1981 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n^{os} 1933, 1976).

AFFAIRES ETRANGERES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Le rapporteur de la commission des finances pour le budget des affaires étrangères n'est pas un rapporteur comme les autres.

En effet, à l'examen des fascicules budgétaires les concernant, tous ses collègues peuvent voir, à travers le volume des crédits ou les décisions d'investissement qui sont prises, l'orientation de la politique du Gouvernement.

Les crédits affectés aux services diplomatiques, au contraire, permettent, avec des moyens rigoureusement identiques, de conduire des politiques étrangères qui peuvent être fondamentalement différentes.

De ce fait, il est tout à fait normal que, dans notre discussion, peu de temps soit consacré à la partie purement budgétaire et à l'analyse des crédits et beaucoup plus à l'examen de la politique étrangère du Gouvernement: c'est la règle du jeu.

Cependant, il m'appartient d'abord — ainsi qu'aux rapporteurs pour avis — de présenter la position des commissions sur les crédits qui sont prévus pour l'exercice 1981. On a pu écrire dans la presse que le prochain budget des affaires étrangères marquerait une rechute. Plus modéré, je parlerai d'une pause, d'une parenthèse.

Au demeurant, le Gouvernement ayant souhaité que l'ensemble des départements ministériels fassent des économies et ayant pris moi-même des initiatives en ce sens dès l'année

dernière, je ne saurais me plaindre que ces économies soient réalisées. Il n'empêche que, ainsi que ce fut parfois le cas au cours de la dernière décennie, un éblouissant s'est allumé.

Ce budget tombera en dessous de 1 p. 100 du budget général de l'Etat, état de fait préoccupant, car c'est là une limite qu'on ne devrait pas franchir.

Certes, et compte non tenu des crédits alloués à la recherche scientifique et de notre contribution au C. E. R. N. de Genève, son taux de progression s'établira à 13,1 p. 100. Il sera légèrement supérieur à celui du produit intérieur brut — 12,3 p. 100 — mais nettement inférieur à celui du budget de l'Etat, 16,4 p. 100, et aux taux de croissance des budgets du même ministère en 1979 et en 1980, qui étaient respectivement de 15,7 et 14,7 p. 100.

Je m'étonne d'ailleurs que ni vos prédécesseurs ni vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, n'avez réussi à obtenir une liaison entre la croissance des crédits militaires et celles des crédits diplomatiques. Si, à en croire Clausewitz, « la guerre est la poursuite de la diplomatie par d'autres moyens », ne devrait-on pas, dans la mesure où l'on peut éviter d'en arriver à cet « autre moyen », accroître le budget des affaires étrangères, qui est d'un montant modeste, d'un même pourcentage que celui de la défense? Je vous livre cette suggestion pour la... défense des prochains projets de budget que vous présenterez à votre collègue des finances ou à l'arbitrage de M. le Premier ministre.

Ce budget n'est donc pas un budget de rechute. Il n'est pas non plus très satisfaisant. Budget d'attente, de parenthèses, de pause, il préserve l'outil diplomatique. C'est pourquoi j'ai apporté en commission des conclusions favorables à son adoption. En effet, les actions entreprises depuis trois ans dans le cadre du plan de cinq ans ont certainement produit des effets non négligeables. J'en dresse, du reste, le tableau dans mon rapport écrit, encore que le Parlement n'ait jamais eu à en connaître et que nous n'ayons pu procéder que par recoupements.

Beaucoup, je crois, a été fait, pour l'accroissement des effectifs, sans doute très inférieur aux prévisions. Il est vrai que ces dernières — je le dis au risque d'être impopulaire dans votre département ministériel — étaient peut-être excessives.

Pour le reste, cette pause sera plus facilement acceptée parce que, au cours des trois derniers exercices, ont pu être prises les mesures qui ont redonné à notre outil diplomatique les moyens qu'il avait perdus.

Il est un autre secteur dans lequel il faut vous donner acte de ce qui a été réalisé de façon satisfaisante: l'assistance et la solidarité tant vis-à-vis des Français de l'étranger que des réfugiés en France.

Le taux de progression sera de quelque 41 p. 100 en ce qui concerne la protection des réfugiés et apatrides et de 47 p. 100 au profit de l'action sociale en faveur des Français de l'étranger.

Depuis près de douze ans que je suis rapporteur du budget des affaires étrangères, je ne cesse d'insister sur la nécessité d'aligner le régime de solidarité des Français de l'étranger sur celui des Français de France. Cette évolution est en cours. Vous avez fait beaucoup pour apporter une aide aux plus déshérités et pour donner une égalité fiscale sociale à ce million de compatriotes qui assurent le service après-vente de nos exportations et qui jouent un rôle essentiel dans un monde où nous devons accroître ces dernières.

Je tiens à souligner, en particulier, la récente publication d'un « Livret des Français de l'étranger », tout à fait remarquable, qui est destiné à être distribué aux colonies françaises de l'étranger.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien!

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Cependant quelques problèmes subsistent.

Je ne crois pas, d'abord, que la carte diplomatique et surtout la carte consulaire aient été remodelées comme elles auraient dû l'être. Le Gouvernement avait chargé notre collègue M. Alduy d'une mission à ce sujet. Obtenir des documents de votre ministère, monsieur le ministre, est parfois difficile. C'est ainsi que je n'ai pas pu me procurer le rapport de M. Alduy...

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères. Moi non plus!

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. ... mais il recommandait certainement un remodelage car si des consulats sont le fruit de traditions, d'autres, en revanche, devraient être créés.

La nouvelle orientation — dont mon collègue M. Xavier Deniau parlera plus longuement — vers le rétablissement de l'obligation des visas se justifie en particulier par le mouvement des réfugiés du tiers monde, que nous accueillons très libéralement en France où ils viennent sous des prétextes politiques alors que la décision

de leur octroyer ou de leur refuser le statut politique de réfugié intervient très lentement, créant ainsi une situation redoutable. C'est pourquoi les efforts doivent porter sur la phase initiale et doivent donc se traduire par un renforcement de nos effectifs consulaires, pour éviter que ces émigrés n'entrent en France, car il est très difficile ensuite de les en faire sortir.

Enfin, vous avez beaucoup œuvré pour la couverture sociale de nos agents à l'étranger par leur affiliation à la sécurité sociale. Toutefois — je vous le signale pour mémoire — des curiosités subsistent. Ainsi les Français recrutés sur place à l'étranger ne bénéficient ni de l'assurance-chômage dans le cas où ils perdent leur emploi, ni du rapatriement sanitaire. De telles mesures ne coûteraient pas très cher et seraient opportunes.

Mais la pause, que vous pouvez observer dans votre budget, sans trop rétrécir l'outil diplomatique, a sa contrepartie. Ainsi — même si, d'une certaine façon, c'est vous rendre hommage ainsi qu'à vos collaborateurs — vous avez très habilement joué de l'économie sur les crédits évaluatifs des contributions internationales.

Première remarque — qui fait l'objet d'une observation adoptée par la commission des finances et qu'elle ne cessera de répéter, même si elle ne fait pas plaisir à tout le monde — nous ne pouvons pas accepter que vous sembliez vous accommoder de l'affectation de la plus grande partie des crédits destinés aux contributions internationales de la France au budget des charges communes. L'année dernière, vous vous en souvenez sans doute, j'avais tenté de les supprimer au budget des charges communes pour les rattacher à celui des affaires étrangères. L'Assemblée nationale ne m'avait pas suivi. Mais je n'avais pas senti un grand enthousiasme de la part du Gouvernement. Or, maintenant, sous prétexte du rejet de cet amendement, le ministère des affaires étrangères n'a, semble-t-il, entrepris aucune autre démarche pour mettre un terme à cette situation peu convenable avec la nécessaire centralisation des moyens extérieurs de la France sous son autorité.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, il faut mettre un terme aux démembrements de l'Etat que provoque la multiplication des associations de la loi de 1901. Par exemple, on trouve des crédits destinés à les subventionner dans le budget des charges communes, dans ceux des ministères de la coopération — mais c'est un autre domaine —, de l'industrie, de l'agriculture, du commerce extérieur et de bien d'autres. Il conviendrait au moins de disposer d'un document, reprenant dans leur ensemble les crédits extérieurs de l'Etat, regroupé avec le fascicule budgétaire des affaires étrangères.

C'est du même souci que participait la proposition que j'avais avancée bien avant que le Gouvernement ne la reprenne avec beaucoup d'énergie et d'efficacité d'ailleurs sous la forme du décret relatif aux pouvoirs des ambassadeurs, analogue à la réforme concernant les préfets.

La sous-évaluation des crédits destinés aux contributions internationales obligatoires est certainement un moyen que vous avez trouvé pour ne pas trop réduire les services diplomatiques.

Ils n'augmentent que de 7,4 p. 100. Considérant que les payeurs ne sont pas ceux qui votent les dépenses des organisations internationales et que le dollar a peu de chances de se situer à 4,25 francs en moyenne l'année prochaine, il est invraisemblable que ce taux de progression soit maintenu. Je vous félicite néanmoins de l'avoir fait — si je puis ainsi m'exprimer — avaler par le ministère du budget.

Je serai plus sévère pour l'action culturelle.

Certes, le rapport Rigaud insiste sur la nécessaire coordination à trois niveaux : ministériel, interministériel, international. Il contient un recensement raisonné des objectifs et formule trente-quatre propositions. Il a facilité une réorganisation en profondeur de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sur la base des objectifs qu'il a fixés. Les services des échanges culturels, de la coopération culturelle et technique et des affaires scientifiques, ont fait place aux services de l'enseignement et des échanges linguistiques, des échanges culturels, des sciences, techniques et développements.

Mais l'essentiel de ce rapport portait sur la possibilité d'accroître nos moyens. Vous nous annoncez tout à l'heure monsieur le ministre, que, parmi les objectifs prioritaires du VIII^e Plan figure le développement de notre action culturelle, scientifique et technique à l'étranger. Cependant l'évanescence de ce Plan et son caractère peu contraignant font de cette recommandation un vœu que je souhaite être suivi.

Ce rapport contenait un paragraphe essentiel : « Les actions nécessaires au soutien bien compris de notre action diplomatique ou de nos exportations, ou au rayonnement de la culture française sous tous ses aspects, ne sont possibles que dans un contexte de croissance budgétaire modéré mais effectif. »

A cet égard, le groupe ayant établi le rapport « regrette que le Gouvernement n'ait pu vraiment reconnaître aux relations culturelles leur juste part dans le budget de 1980. Il a examiné avec soin les demandes nouvelles proposées par la direction générale » ... « Faute d'obtenir ces moyens, la direction générale serait obligée de marquer le pas et gérer le déclin de la présence culturelle française. »

Monsieur le ministre, il est essentiel que l'année prochaine, même si la réorganisation de la direction générale peut constituer un premier pas, vous nous proposiez des moyens mieux en rapport avec les nécessités de la présence culturelle, scientifique et technique de la France à l'étranger.

Permettez-moi d'ajouter que la commission des finances, sur ma suggestion, a adopté une observation qui s'adresse autant à M. le Premier ministre qu'à vous, aux termes de laquelle il doit être mis un terme à l'expérience fâcheuse du rattachement du livre français à l'étranger au ministère de la culture. Là aussi, le démembrement de l'action extérieure de la France doit cesser et la direction des relations culturelles du ministère des affaires étrangères doit retrouver son autorité naturelle sur la diffusion du livre français à l'étranger.

Mon collègue Xavier Deniau vous parlera tout à l'heure des émissions radiophoniques. La commission des finances a accepté l'amendement qu'il présentera à l'Assemblée au nom de la commission des affaires étrangères. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

Enfin, monsieur le ministre — et j'ai gardé le moins agréable pour la fin — il est essentiel que votre ministère mette de l'ordre dans le fonctionnement des associations de la loi de 1901. Celles-ci gèrent des sommes considérables, qui frisent les 200 millions de francs — autant qu'on puisse s'en rendre compte car les chiffres que j'ai obtenus sont quelque peu divers et contradictoires. Or 90 p. 100 de leurs ressources proviennent de subventions d'Etat.

Certes, vous avez besoin de ces associations et j'ai moi-même pu constater, lorsque j'étais ministre, combien il est difficile de faire prendre en charge les visites internationales par le contrôleur des dépenses engagées. Mais votre ministère, me semble-t-il, accorde une place trop large à ces associations. Cette solution de facilité entraîne un démembrement de l'Etat, contre lequel vous devriez lutter. La réduction du rôle de ces associations permettrait, j'en suis sûr, de mieux gérer les crédits publics.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances, tout en émettant les réserves que j'ai faites en son nom, recommande à l'Assemblée nationale d'approuver les crédits du budget du ministère des affaires étrangères pour l'année 1981. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je veux d'abord me joindre au rapporteur spécial de la commission des finances pour regretter les difficultés croissantes que nous rencontrons pour obtenir dans un délai convenable des réponses détaillées de la part de votre département.

Je rappelle que la loi du 17 juillet 1978 prévoit le libre accès des citoyens aux documents. Il conviendrait de l'appliquer d'abord aux rapporteurs de l'Assemblée nationale. Voilà quinze ans que je le suis et je constate, chaque année, toujours plus de difficultés. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'il soit désormais tenu compte de nos impératifs de temps et de pleine information pour la préparation et la rédaction de nos rapports.

Je n'analyserai pas les chiffres ; le rapporteur spécial l'a fait avant moi. Il faut cependant constater, monsieur le ministre, que cette année la part du budget que je rapporte est médiocre. L'an dernier, je m'étais réjoui que les affaires étrangères aient été dotées de moyens en augmentation considérable. Cette année, c'est un régime de croisière. Je ne conclus pas que la situation est mauvaise, mais nous n'avons pas les satisfactions que nous avons connues les années précédentes. J'espère qu'il s'agit là d'une pause et que nous reprendrons l'année prochaine l'application du plan de cinq ans dans tous les domaines, en particulier dans celui du personnel.

Je tiens à appeler votre attention, monsieur le ministre, sur l'une de vos tâches les plus essentielles : assurer l'unité de votre ministère.

Pendant très longtemps, le département des affaires étrangères a vécu un peu en marge de la fonction publique française, ne serait-ce que parce qu'un grand nombre de ses agents seraient hors de nos frontières. Désormais, les modes de recrutement de personnels, l'imbrication des affaires font qu'il vous est de plus en plus difficile d'en appeler au décret de Carnot.

Même si vous êtes le chef de file, même si la loi a redonné à nos ambassadeurs les pouvoirs pleins de représentativité qu'ils n'auraient pas dû perdre, aujourd'hui tout le monde s'occupe d'affaires étrangères. Il faut donc d'autant plus veiller à l'unité d'esprit et d'action de votre département ministériel. Il n'est plus possible d'administrer nos affaires étrangères avec des personnels qui ont le sentiment d'être gérés de manière tout à fait différente selon leur origine administrative.

Je vous parlais l'an dernier de la mort de notre marine sous Louis XVI en raison notamment des rivalités entre les officiers à talons bleus et les officiers à talons rouges, qui avaient les mêmes fonctions, mais pas les mêmes privilèges.

M. Marc Lauriol. C'est surtout parce qu'on avait perdu nos marins.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. J'ai demandé, cette année encore, quel délai séparait les agents sortis de l'école nationale d'administration des autres pour accéder, par exemple, au grade de ministre plénipotentiaire : douze ans en moyenne, comme l'année dernière. La différence est considérable. Si les agents ne sont pas légaux en qualité, ils doivent l'être en droit. Leur accession aux postes de responsabilité doit se faire selon leurs mérites et non en fonction des résultats à des concours qu'ils ont passés vingt ou trente ans auparavant pour entrer dans votre administration. Je constate d'ailleurs, monsieur le ministre — et ce n'est pas malaisé — que certains des postes les plus difficiles à pourvoir depuis un an, sont occupés par des personnels originaires des administrateurs des services civils d'Indochine, des administrateurs de la France d'outre-mer ou des contrôleurs civils.

Cette remarque est valable pour les secrétaires adjoints des affaires étrangères. Vous disposez là d'un corps fort de plus de 400 agents, recrutés à un très haut niveau, puisque certains sont titulaires de deux diplômes universitaires ou plus, qui accèdent maintenant à des emplois éminents, remplissent les fonctions de conseillers et même de premiers conseillers.

Permettez-moi encore une fois de faire référence à la marine. La Royale a supprimé, il y a quelques années, le corps des officiers des équipages ; officiers qui avaient les mêmes charges que les autres mais qui n'avaient pas le même statut parce qu'ils étaient issus d'un recrutement différent. Vous devriez, monsieur le ministre, vous inspirer de cet exemple pour assurer l'unité de carrière entre les secrétaires adjoints des affaires étrangères, les secrétaires et conseillers des affaires étrangères et une égalité de traitement — à mérite égal bien entendu — de l'ensemble de vos personnels pour l'accession aux grades de responsabilité.

Je vous félicite de vous y être déjà employé ; je regrette seulement que l'arbitrage du Premier ministre ne vous ait pas donné raison. Je suis persuadé que l'efficacité des personnels des affaires étrangères et la cohésion de vos agents dépendent pour une large part de votre réussite dans une nouvelle tentative pour convaincre le Premier ministre qu'il ne faut pas laisser subsister dans votre département, des différences aussi criantes, qui n'existent pas d'ailleurs dans les mêmes proportions, contrairement à ce que l'on prétend, dans d'autres ministères.

M. Marette, tout à l'heure, a rappelé qu'il nous avait été impossible d'avoir accès au rapport de notre collègue Alduy sur la carte des postes consulaires.

La répartition des postes diplomatiques et consulaires est un peu ancienne et mériterait d'être revue. Il n'est pas normal que nous ne disposions pas d'un représentant dans chaque pays siégeant à l'O.N.U. ou à peu près car des regroupements peuvent être opérés. Est-il raisonnable que notre ambassadeur à Trinité soit aussi accrédité auprès de six autres Etats et passe son temps à assumer des obligations de représentation ou à assister à des cérémonies de protocole à l'occasion des fêtes nationales ?

Est-il concevable que notre ambassadeur en Nouvelle-Zélande nous représente dans six Etats ?

Comment justifier que nous disposions de douze postes consulaires en République fédérale d'Allemagne, nombre arrêté dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre alors que les Français vivant en Allemagne ne sont pas si nombreux ?

Pourquoi ne comptons-nous en revanche que trois postes consulaires en Grande-Bretagne ?

Ne conviendrait-il pas de regrouper nos trois postes consulaires de l'Ouest canadien à Calgary, en Alberta, seul centre principal d'activité ?

Ces exemples prouvent que la plupart de ces implantations sont liées non pas au nombre de Français vivant dans les Etats considérés, mais à des séquelles historiques qui ne sont perpétuées.

J'appelle donc, monsieur le ministre, votre attention sur ce point.

Je vous félicite de l'action remarquable que vous avez entreprise en faveur des Français de l'étranger. Pendant très longtemps, on a considéré qu'ils ne relevaient pas du département des affaires étrangères si ce n'est des consulats. Il appartenait au ministre de l'éducation nationale de s'occuper de l'enseignement dispensé à leurs enfants, à celui de la santé éventuellement d'assurer leur protection sociale. Aucune réflexion interministérielle d'ensemble n'était conduite. Je ne prétends pas que les autres ministères ne doivent pas faire leur métier à l'égard des Français de l'étranger, mais nous sommes heureux de constater que vous avez regroupé, cette année, sous une seule direction, disposant de moyens très accrus, les actions en faveur des Français de l'étranger, qui font l'objet d'un petit livret fort utile.

Nous constatons que pour l'information vous entreprenez quelques actions et que vous en abandonnez quelques autres. Il me paraît très utile d'avoir créé un réseau de postes autonomes de liaisons avec nos missions à l'étranger qui vous permettent, en cas de difficulté, de correspondre avec nos ambassadeurs.

Mais je regrette que les crédits concernant les journalistes aient beaucoup diminué.

J'ajouterai quelques mots après M. Marette à propos des associations de relais. L'une d'entre elles s'occupe de l'accueil des invités étrangers en France — entre 6 000 et 9 000 selon les années. Elle est bien organisée ; elle effectue correctement son travail, mais — je répète ce que j'ai déclaré l'an dernier — la définition des catégories d'invités paraît relever plus de l'habitude que de la réflexion. Pourquoi n'invite-t-on jamais un maire ou un député alors qu'on convie des membres de gouvernement à l'étranger ? Pourquoi n'accueille-t-on pas des journalistes de la presse écrite, alors qu'on invite des journalistes de la presse parlée ?

Il faudrait revoir vos critères, monsieur le ministre, afin d'ouvrir plus largement ce service d'accueil à ceux que nous souhaitons traiter comme invités du Gouvernement français.

Je ne reviendrais pas sur les questions des contributions bénévoles dans le domaine international. La commission des affaires étrangères partage le sentiment du rapporteur spécial de la commission des finances. Il faut faire preuve dans ce domaine de plus de sagacité dans le choix des organismes au financement desquels nous contribuons.

Il faut en outre parvenir à une révision du système des quotas. Par exemple, l'Irlande paie actuellement plus cher que Bahreïn aux Nations-Unies et la Grande-Bretagne, malgré une livre montante et des puits de pétrole en activité, moins cher que la France.

Quelques mots sur le régime des visas. Dans mon rapport écrit, j'ai donné la liste des Etats dont les ressortissants sont dispensés de visa de transit et de court séjour et la liste des Etats dont les ressortissants doivent justifier dudit visa. Vous constaterez comme moi que la répartition des Etats entre ces deux listes ne relève pas de la cohérence, mais est le fruit du hasard des accords internationaux.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous n'avez pas compétence pour gérer le séjour des étrangers en France mais seulement leur entrée, mais vous avez pu entendre, comme moi, M. Stoléra, qui est censé assurer la cohérence de la politique du Gouvernement dans ce domaine, expliquer tout à l'heure que notre pays avait rétabli le visa d'entrée pour un certain nombre de ressortissants de pays du Sud-Est asiatique ou des Antilles. Que se passera-t-il ensuite ? Je note, entre parenthèses, que, dans mon département, on envoie en correctionnelle des maraîchers ou des agriculteurs qui ont utilisé les services d'un étranger alors que des usines en employent plusieurs centaines, sans respecter les dispositions du code du travail et qu'on vient de régulariser la situation de 3 000 travailleurs immigrés qui étaient employés de manière illégale dans le Sentier, à Paris, dans des ateliers clandestins. Où est la politique gouvernementale dans tout cela ?

Je souhaite, pour le moins, que les conditions d'entrée des étrangers en France obéissent à un souci de cohérence. Aussi, je suggère de généraliser l'obligation du visa. Bien sûr, cela implique que les Français qui se rendent à l'étranger soient aussi munis de visas, mais au moins on saura qui vient, pourquoi et on pourra suivre les situations individuelles. On peut espérer que sera mis fin ainsi à cette pratique désagréable qui consiste à accepter que des étrangers, que parfois on a fait venir, entrent en France avec un visa de court séjour, puis à lancer contre eux, au bout de trois mois, tout l'appareil répressif, alors qu'ils ont souvent trouvé un travail, ou qu'ils vivent avec leur famille. Autrement dit, faute d'une politique cohérente à l'entrée en France, on reporte les problèmes de trois mois et on aggrave les difficultés des intéressés.

Je veux aussi, vous n'en serez pas surpris, vous entretenir particulièrement de la francophonie. Je me réjouis de constater que, depuis M. Michel Jobert, aucun ministre des affaires étrangères ne s'y était intéressé autant que vous.

L'identité de notre pays est très largement faite de notre langue, du respect des valeurs qu'elle véhicule, et nos amitiés dans le monde sont fortement liées à l'emploi commun de cet instrument privilégié de relation.

J'ai publié dans mon rapport la circulaire du 26 février 1980 dans laquelle vous donnez des instructions à nos chefs de postes diplomatiques, en matière de francophonie, et je vous félicite de cette initiative.

M. Marc Lauriol. Elle est excellente.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Là aussi, nous estimons que notre action, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, doit être marquée par la cohérence. Il faut réserver à ceux qui partagent avec nous la même langue et la même culture un traitement particulièrement favorable et leur témoigner notre sympathie.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je me référerai, comme M. Marette, au VIII^e Plan pour noter que le programme d'action prioritaire n° 12, intitulé « Accroître la présence de la France dans le monde », est un très bon programme, notamment parce qu'il place en « vedette américaine », si je puis dire, la diversification et le renouvellement de notre effort en faveur de la présence linguistique française dans le monde. Je souhaite, que dès l'année prochaine votre budget traduise un effort particulier du Gouvernement dans ce domaine.

Quant à notre sentiment sur les émissions de radio, je l'exposerais lors de l'examen d'un amendement de la commission des affaires étrangères.

En conclusion, la commission des affaires étrangères recommande à l'Assemblée d'adopter, elle aussi, ce projet de budget, avec ses lumières et ses ombres. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. André Chandernagor, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits consacrés, en 1981, aux relations culturelles connaîtront une progression nominale, par rapport à 1980, de 13,80 p. 100.

Cette augmentation doit être comparée avec l'accroissement global du budget du ministère des affaires étrangères, qui est de 13,10 p. 100, et avec celui du budget général de l'Etat, qui s'élève à 16,60 p. 100.

Bref, c'est peu, trop peu eu égard au travail à accomplir, aux ambitions proclamées, aux promesses de redressement de notre présence culturelle à l'extérieur faites d'année en année, et encore abondamment l'année dernière.

Certes, l'augmentation en pourcentage est plus importante que celle du reste des crédits du ministère. Mais cette augmentation, en apparence convenable, dissimule une stagnation qui se poursuit et réduit par là même la portée de la réforme entreprise et éloigne la perspective toujours annoncée d'un redressement nécessaire.

Lors de la discussion du budget de 1980, j'avais rappelé qu'à l'initiative du ministre des affaires étrangères une réflexion générale était entreprise, sous la direction de M. Jacques Rigaud, sur la définition d'une nouvelle politique des relations culturelles à l'étranger. Les moyens du budget de 1980 ne se situant manifestement pas à la hauteur des ambitions, on ne pouvait donc que reporter sur 1981 les espoirs d'une réforme qui, à l'évidence, n'était qu'à peine ébauchée en novembre dernier. Et vous déclarez ici même, monsieur le ministre des affaires étrangères : « En tout cas, une chose est certaine, il y faudra des moyens, mais une relance d'ensemble de nos relations culturelles extérieures est désormais possible. »

Je rappelle dans mon rapport écrit les grandes orientations tracées par le rapport Rigaud. Je les résume en quelques mots : moins de béton culturel, plus d'initiatives, plus d'actions réelles ; une politique générale marquée par l'échange culturel, beaucoup plus que par la diffusion, dont les promoteurs peuvent être soupçonnés d'arrière-pensées d'impérialisme culturel.

Le rapport Rigaud est intéressant. La commission des affaires étrangères l'a bien sûr examiné. Mais quels sont les moyens mis en place pour son application ? Cette question essentielle vient d'autant plus à l'esprit que l'ultime proposition de ce rapport — qui comprend trente-quatre propositions concrètes — est la suivante : « Au-delà de 1980, et compte tenu de la triple

exigence de renouvellement interne, de gestion rigoureuse et d'imagination créatrice qui doit marquer durablement l'action de la direction générale, le groupe considère qu'une perspective de croissance modérée, mais régulière, des crédits budgétaires doit être retenue, si possible dans le cadre d'un plan pluriannuel. »

Alors, où en sommes-nous ? Un arrêté publié au *Journal officiel* du 23 avril dernier fixe la nouvelle organisation de la direction générale, qui comporte désormais cinq grands services, marquant ainsi, en particulier, l'abandon de la distinction arbitraire, et le plus souvent source de complexité et de confusion, et les actions orientées vers les pays dits « de diffusion » et celles dirigées vers les pays dits « de coopération ».

Le principe directeur de la réforme est de conférer à chaque service un domaine de compétence déterminé au sein duquel il est responsable de toutes les opérations entreprises, quelle qu'en soit la nature et quels que soient les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Il s'agit, sur le plan administratif, d'une réforme d'une réelle ampleur, qui a exigé des mouvements importants de personnels et de bureaux et dont la mise en œuvre a provoqué, comme il est naturel, des difficultés d'adaptation qui ne sont sans doute pas encore complètement maîtrisées.

Les crédits. Leur stagnation éloigne, cette année encore, la perspective d'un redressement nécessaire. Les dépenses ordinaires stagnent. Elles connaîtront une progression globale de 12,34 p. 100 à comparer avec celle de 1980, qui était de 12,80 p. 100, elle-même inférieure à l'augmentation de 1979 : 14,56 p. 100. En quelque sorte, on continue d'aller à reculons !

Certes, les moyens des services progressent, d'une manière globale, de près de 17,80 p. 100 contre 13,45 p. 100 en 1980, mais il s'agit, dans la plupart des cas, de la reconduction de mesures acquises ; les mesures nouvelles concernent, pour l'essentiel, la situation des personnels soit par la revalorisation des rémunérations ou des indemnités de résidence, soit par l'incidence de la mise en place du nouveau régime de sécurité sociale à l'étranger. Ces améliorations étaient certes souhaitables, mais elles ne donnent pas l'ombre d'un moyen nouveau pour le fonctionnement du service.

Aucune création d'emploi n'est prévue en 1981 alors qu'en 1980 avaient été créés trente emplois de chargé de mission d'enseignement pour la scolarisation des enfants français à l'étranger et dix emplois au titre de la représentation scientifique à l'étranger, qui s'ajoutaient aux vingt-huit emplois créés en 1979.

Pour les interventions publiques, où l'on s'attendait à une augmentation plus substantielle, les crédits augmentent globalement de 11,87 p. 100, soit un accroissement inférieur à celui de 1980, qui était de 12,45 p. 100, si bien que la réforme de la direction générale ne se traduit pas par un accroissement ni même par une stabilisation de ses moyens d'intervention, mais par un fléchissement de ses crédits. L'analyse plus précise des différentes actions de la direction générale confirme cette impression défavorable.

Je veux cependant insister sur une « véritable mesure nouvelle » à laquelle la direction générale semble accorder un intérêt particulier. Il s'agit de la création d'une manière de Villa Médicis sur le continent américain qui se traduit par la mise en place d'un programme de bourses de stages de haut niveau destiné à permettre à de jeunes artistes français — douze en 1981 — de poursuivre des recherches aux Etats-Unis.

J'entends bien qu'il s'agit là des échanges culturels dont parlait le rapport Rigaud, mais on peut se demander s'il est bien de la vocation du ministère des affaires étrangères et de la direction générale des relations culturelles, en particulier, de prendre budgétairement à leur charge ces actions de formation de jeunes boursiers français à l'étranger et si celles-ci ne relèveraient pas plus opportunément d'autres administrations telles que le ministère de l'éducation, le ministère des universités ou le secrétariat d'Etat à la recherche scientifique.

S'agissant des dépenses en capital, on assiste à un effondrement. Certes, nous relevons avec satisfaction qu'une anomalie que nous avions dénoncée l'année dernière a été supprimée. En effet, les crédits consacrés à la ville de Strasbourg, pour un certain nombre de constructions concernant les assemblées européennes, ne figurent plus au budget des relations culturelles.

Et pourtant les crédits de paiement baissent de 10,25 p. 100, tandis que les autorisations de programme subissent une réduction de plus de la moitié.

Certes, je comprends que l'on ne fasse pas de béton culturel, mais d'effondrement en effondrement où allons-nous ? Faute de compensation par ailleurs, la situation est extrêmement grave.

En 1979, la commission des affaires étrangères avait émis, à l'unanimité de ses membres, et pour la quatrième année consécutive, un avis défavorable à l'adoption des crédits de la direction

générale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères déplorant que ces crédits, en dégradation constante depuis plusieurs années, n'amorcent pas le redressement nécessaire. Elle demandait à nouveau que les actions de la direction générale soient enfin incluses dans le plan quinquennal visant au redressement de la situation du ministère des affaires étrangères.

On doit malheureusement constater que les interventions ne s'accroissent pas et que l'augmentation des moyens financiers qui leur sont affectés est cette année inférieure à celle de l'année dernière. Le plan quinquennal est devenu mythique pour le reste du ministère. Quant à la direction générale, elle n'en a jamais connu l'ombre d'un commencement.

Une fois encore, essayant de faire flèche de tout bois, on nous dit qu'on va procéder à un redéploiement des interventions. Un tel redéploiement est sans doute nécessaire, il constitue même une tâche permanente, mais le terme a été trop longtemps invoqué pour justifier le redéploiement consécutif aux catastrophes qui ont affecté, depuis plusieurs années, notre présence culturelle à l'étranger et qui a été trop souvent opéré sous la pression des circonstances et sans idée directrice.

Le plan de cinq ans ? N'en parlons plus ! Nos espoirs sont déçus. Mais un nouvel espoir a surgi — d'année en année, on nous invite à vivre d'espoir — avec l'inscription au titre du VIII^e Plan d'un programme d'action prioritaire, le douzième, intitulé « Accroître la présence de la France dans le monde ». Ce programme comporte des résolutions sans doute louables, mais le plus souvent rédigées en termes trop généraux pour qu'on en aperçoive les linéaments concrets, et il ne s'accompagne d'aucun engagement financier. Il faudra dégager chaque année les crédits nécessaires, mais les expériences précédentes nous rendent fort sceptiques.

Les espoirs déçus, la crainte que les promesses à nouveau prodiguées ne soient, elles aussi, illusion, m'ont conduit à proposer à la commission des affaires étrangères d'émettre à nouveau un avis défavorable à l'adoption des crédits de la direction générale des relations culturelles. La commission a entendu M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, qui lui a exposé les grandes lignes du projet de budget, le mercredi 22 octobre. Après un échange de vues sur le rapport que j'avais eu l'honneur de lui présenter elle a suivi, à la majorité de ses membres, l'avis de son rapporteur.

Nous voudrions cette année encore, mais nous commençons à désespérer, que notre prise de position vous aide à convaincre les autres services de l'Etat, et notamment ceux du Premier ministre et du ministre du budget, à consacrer aux ambitions affichées de l'expansion culturelle de la France à l'extérieur les moyens nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, votre budget des relations culturelles n'engendre pas la joie. Et pourtant, je m'en tiens à l'acception, somme toute restreinte, que donne au terme « joie » Spinoza dans « *L'Éthique* ». Dans cette œuvre essentielle, publiée après sa mort, le philosophe hollandais écrivait : « La joie est le passage d'une perfection moindre à une plus grande perfection ». Disons que jusqu'à maintenant, et malgré quelques heurs d'espoir que je me plairai tout à l'heure à aviver, nous n'avons même pas encore atteint le stade de la perfection moindre et qu'il faudra encore beaucoup faire avant que notre politique de relations culturelles n'atteigne le niveau qu'elle mérite et ne soit digne des ambitions affichées.

Pendant le temps qui m'est imparti, et je vous renverrai, mes chers collègues, pour le détail à mon rapport qui a été imprimé et distribué, je me bornerai à insister sur quelques points qui m'ont semblé importants, me conformant ainsi aux prescriptions de l'article 91 de notre règlement. J'indiquerai trois éléments nouveaux : la réforme, la nouvelle nomenclature budgétaire, la concertation. Je préciserai ensuite dans quelle conjoncture, dans quel climat ces éléments nouveaux sont intervenus. J'insisterai sur les conséquences de l'intervention de ces éléments, notamment dans le domaine de l'évaluation des résultats. J'analyserai enfin deux points qui me paraissent essentiels à savoir : le niveau du budget et les orientations de la politique des relations culturelles.

L'année 1980 a été celle de la réforme de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, devenue direction générale des relations culturelles, une réforme intervenue à la suite de la publication du rapport établi par M. Jacques Rigaud, après consultation de plus de 200 personnalités. Ce rapport vous a été remis, monsieur le ministre, en octobre

1979. Il analyse la nature des relations culturelles de la France et il indique notamment que la France dispose dans le monde « d'une tradition, d'un réseau d'institutions, d'influence, d'amitiés, qui sont sans pareil pour des pays de sa dimension » et qui fait qu'elle pèse « d'un poids plus lourd que celui qui résulterait des indications du P. N. B. ».

Cette position n'est pas sans danger, soit que l'on s'accoutume à l'idée que le rayonnement culturel de la France coule de source, est ressenti ou réclamé comme un bienfait par un univers rempli de dévotion à notre endroit, ou que a contrario on tienne cette tradition pour une vieilleries.

L'analyse des réalités locales conduit à vérifier le bien-fondé de semblables assertions.

Le rapport Rigaud s'exprime aussi sur l'absence d'orientation et décrit une politique qui « répand plus qu'elle ne parvient à fournir et qui est rassurée par l'étendue de son effort plutôt qu'assurée de sa fécondité ».

J'ai retrouvé dans ce rapport bon nombre des critiques que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait formulées. Devons-nous être heureux pour autant ? Certes pas, car ces critiques sont vraiment dures. Nous reprochions en effet à l'ancienne direction l'hétérogénéité de son action, sa lourdeur, son inadaptation. De même, comme nous l'avions fait à maintes reprises, le rapport Rigaud souligne que la notion de redéploiement relève plus du mythe que de la réalité.

Comment la réforme de la D. R. G. S. T. s'est-elle opérée ? Elle a tenu compte, dans ses grandes lignes, des conclusions du rapport Rigaud.

L'ancienne direction comprenait trois grands services, quatre organismes plus légers et deux bureaux, le tout se dispersant, s'entrecroisant, se bousculant. La réforme a abouti à un resserrement et à une redistribution des compétences au sein de la nouvelle direction des relations culturelles. On retrouve deux unités auprès du directeur général : un service administratif et technique — il est nécessaire : une mission d'orientation et de coordination — elle est essentielle. C'est, en effet, un organisme essentiel que celui qui est chargé de la réflexion et de l'analyse critique. En revanche, l'installation d'une section de l'inspection générale des affaires étrangères spécialisée dans le domaine des relations culturelles, préconisée par le rapport Rigaud, n'a pas été réalisée.

Trois grands services sont mis en place : échanges culturels ; enseignement et échanges linguistiques ; sciences, technique, développement. L'enseignement relève exclusivement, désormais, du second de ces services, ce qui met un terme à l'ambiguïté qui prévalait jusqu'à présent, à cet entrecroisement des compétences où l'on en arrivait à distinguer entre enseignement en coopération et enseignement en diffusion.

Le troisième service — sciences, technique et développement — regroupe les deux parents pauvres de la précédente direction générale. Espérons qu'il ne restera pas le parent pauvre !

Il faut aussi noter, entre autres changements, le regroupement géographique de personnels autrefois très dispersés. C'est le gage de l'impossibilité d'une plus mauvaise efficacité !

Je traiterai maintenant en quelques mots de la nouvelle nomenclature budgétaire. La modification des chapitres du titre IV permet de savoir d'une manière plus claire qui fait quoi.

Les prestations relatives aux relations culturelles ont des origines diverses. Elles émanent de différents ministères ou institutions : universités, centres de recherche, etc. Une concertation s'impose donc. La création d'un comité interministériel des relations culturelles, placé auprès du Premier ministre, et son émanation, le groupe permanent, composé de fonctionnaires et animé par les directions, devraient permettre une harmonisation des actions.

Dans quel climat s'est déroulée la mise en œuvre de la réforme ?

J'avais au départ, dans mon rapport, l'intention d'écrire : « On ne peut faire porter la responsabilité du niveau du budget au ministre des affaires étrangères. » Pour tenir compte de la solidarité ministérielle, j'ai écrit : « au seul ministre des affaires étrangères ». C'est, en effet, à la suite d'arbitrages rendus au plus haut niveau que nous est soumis le budget que M. Chandernagor vient d'exposer. On ne peut parler de l'espoir de l'an 2000 avec de si faibles crédits !

Il n'est pas possible de juger maintenant des résultats de la réforme qui vient d'être mise en place. Il est par ailleurs difficile de faire des comparaisons avec les années précédentes, compte tenu de la nouvelle nomenclature budgétaire, et il n'est pas opportun, dans ce nouveau contexte, de juger l'action des établissements. Aussi vais-je analyser maintenant les crédits du ministère des affaires étrangères, puis les orientations.

Mon ami André Chandernagor a été suffisamment complet pour que je puisse analyser rapidement la situation budgétaire. Les années 1979 et 1980 avaient marqué un coup d'arrêt à la dégradation des crédits du ministère des affaires étrangères. Cette évolution favorable est stoppée et c'est dans l'autre sens maintenant que l'on se dirige, puisque le ministère voit ses crédits augmenter de 13,1 p. 100 tandis que l'ensemble des dépenses de l'Etat augmente de 16,45 p. 100.

Les crédits affectés aux relations culturelles semblent, à première vue, mieux traités que ne le sont les crédits généraux du ministère. En effet, leur progression est de 13,6 p. 100. La part de la direction générale devrait donc représenter, en 1981, un peu plus de 42 p. 100 du total des crédits du ministère et il y aurait, là aussi, une légère remontée.

Mais on nous a refait le « coup de Strasbourg » qu'évoquait tout à l'heure M. Chandernagor. L'année dernière, on avait gonflé artificiellement le budget des relations culturelles en y incluant les crédits destinés à l'amélioration des bâtiments de l'assemblée des communautés européennes à Strasbourg.

Cette année figure dans les crédits de la direction une dépense qui est, certes, nécessaire pour ceux qui en profitent : la sécurité sociale des Français de l'étranger, qui représente 23,57 millions de francs. Il est normal que les Français de l'étranger bénéficient d'une telle mesure ; il est moins normal que son coût ramène la progression des crédits de la direction générale des relations culturelles à 12,7 p. 100.

Derrière des apparences qui, au départ, étaient à peine rassurantes, apparaît une nouvelle fois une situation dramatique que ne vient éclairer cette année aucun élément positif. Les crédits du ministère des affaires étrangères connaissent une nouvelle détérioration et, parmi eux, ceux qui sont réellement consacrés aux relations culturelles ont été à nouveau traités avec plus de sévérité que les autres.

Dans ces conditions, il est permis de se demander si un pan entier de la politique nationale ne va pas se trouver démantelé et si une réforme dont il y a beaucoup à espérer ne risque pas de faire long feu.

Je ne détaillerai pas les crédits par service. J'indiquerai seulement que les échanges culturels sont les moins bien lotis puisque leurs crédits ne progressent que de 10,42 p. 100. Et encore, dans ce titre, les échanges artistiques augmentent-ils de 23 p. 100, au détriment, bien entendu, des instituts et centres culturels dont les crédits connaissent une progression inférieure à 10 p. 100, plus lente que celle de l'inflation.

Des mesures nouvelles, il y en a. J'en ai noté dans mon rapport écrit : 12,5 millions de francs pour le développement des industries culturelles ; 5,3 millions de francs pour les échanges artistiques ; la création d'une Villa Médicis du Nouveau Monde, dont M. Chandernagor a parlé. Sur les instructions expressées du Président de la République, l'accent est mis sur la promotion du cirque.

Il faut situer à leur juste valeur ces mesures nouvelles : elles ne représentent que 1,68 p. 100 des dépenses ordinaires.

Des économies étaient demandées dans le rapport Rigaud. Elles sont réalisées, mais de manière discutable. Enlever 5 millions de francs au titre d'une économie forfaitaire sur l'aide au développement de l'enseignement et ajouter, dans le même temps, 4 millions de francs, soit 30 p. 100, pour les voyages et réceptions du Président de la République, cela peut sembler une manière curieuse de faire des économies.

La direction générale des relations culturelles ne pourra pas, en 1981, faire de la gestion, elle devra faire de l'acrobatie. Peut-être est-ce cela sa participation au développement du cirque ?

J'en viens maintenant aux orientations.

La répartition géographique des crédits connaît des variations faibles, inférieures en tout cas à la différence annuelle entre crédits votés et crédits utilisés, et qui ne sont donc pas significatives. Des changements sont imposés par la politique internationale et l'évolution de certains Etats. La réduction de nos efforts au Moyen-Orient, et notamment en Iran où nous avons un dispositif important, n'est pas de notre fait.

On note un tassement général, sauf en Asie et en Océanie, et un développement des crédits non ventilables. Est-ce pour répondre à la demande, ou est-ce parce que les évaluations et prévisions ne sont pas terminées ? Je penche, malheureusement, pour la seconde hypothèse.

La répartition des crédits évolue peu d'une année sur l'autre. Cela est normal. Mais, sur une longue période, une telle stabilité devient curieuse. La notion de redéploiement avait donc bien la signification que le rapport Rigaud lui accorde, c'est-à-dire aucune !

Je me dois de souligner les différences de traitement entre les actions dans le domaine des relations culturelles selon

qu'elles relèvent du ministère des affaires étrangères ou du ministère de la coopération.

D'abord, les crédits du ministère de la coopération progressent de plus de 17 p. 100. Mais l'on note aussi une différence de traitement entre pays suivant qu'ils relèvent de l'un ou de l'autre ministère. Ainsi, les crédits affectés par le ministère des affaires étrangères à l'énorme Nigeria, dont on connaît la puissance économique et le poids démographique, et dont on sait qu'il est un pays producteur de pétrole, ne sont pas plus importants que ceux alloués par le ministère de la coopération aux minuscules îles du Cap Vert, alors qu'aucun de ces deux pays ne s'est jamais trouvé dans la mouvance française.

Cette rivalité entre deux ministères est nuisible à la compréhension de notre politique extérieure. Or, il n'y a pas de coopération sans compréhension. La connaissance conduit à la compréhension et la compréhension à la coopération. Si l'on ôte un maillon de la chaîne, on brise l'ensemble.

Je survolerai rapidement quelques orientations. On note toujours une rigidité dans les secteurs d'intervention : insuffisance en Europe de l'Est, en Amérique du Nord et en Asie en général.

La Chine, en revanche, est devenue une priorité. Les relations culturelles et de coopération avec la Chine, longtemps assoupies pour des raisons qui tenaient à la politique intérieure de ce pays et peut-être aussi à une certaine apathie du côté français, se réveillent aujourd'hui. Les résultats en sont satisfaisants. La part la plus importante des moyens est consacrée à la coopération scientifique et technique, essentiellement géophysique et géologique, ainsi qu'en matière agricole, malgré quelques déboires que la France a connus dans ce domaine. Cet effort semble se dérouler dans un environnement culturel exceptionnellement favorable qui se traduit en Chine par un grand regain d'intérêt pour tout ce qui touche à la France. Je souhaite que l'attitude volontariste qui semble être à la base de cette action se maintienne et qu'elle se double de la persévérance.

Parmi les nombreux exemples que vous trouverez dans mon rapport écrit, il faut citer le relais des actions traditionnelles dans le Pacifique et notre action vis-à-vis des pays producteurs de pétrole. S'il est normal d'établir des relations avec ces pays lorsqu'ils sont demandeurs, il importe de ne pas se placer face à eux en position de quémendeur, car le bénéfice que nous retirons de ces relations risquerait fort, dans ce cas, d'être minime.

Je dirai enfin un mot d'Haïti où se pose le problème de la dualité de compétence entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération. Au double titre d'une francophonie bien comprise et d'un effort en faveur d'un pays pauvre, Haïti mériterait un meilleur sort, et j'espère, monsieur le ministre, que vous entendrez mon appel à ce sujet.

Au Liban, malgré les difficultés, la tradition a permis que la coopération se poursuive.

En Afghanistan, les événements ont commandé et notre dispositif s'est, malheureusement, entièrement effondré. Notre action, sans être capitale, était significative par son ancienneté, par les liens quasi affectifs qui la sous-tendaient. Sa disparition totale à brève échéance ne peut donc que nous toucher.

En Libye c'est l'échec le plus complet.

Je dirai quelques mots du problème du livre à l'étranger.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous prie de conclure.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

La diffusion commerciale, qui ne relève plus de la compétence du ministère des affaires étrangères mais de celle du ministère de la culture et de la communication, reste le problème essentiel. L'exportation, qui représentait 20 p. 100 de la production d'éditions françaises il y a vingt ans n'en représente plus que 18 p. 100, alors que le marché s'est considérablement étendu. Il en résulte des situations aberrantes. Au Sénégal, le prix du livre de poche est supérieur de 30 p. 100 à celui du livre anglais, et en Inde, il est cinq fois supérieur à celui du livre allemand.

Je dirai quelques mots sur la francophonie traditionnelle.

En Louisiane, nous avons renoncé à une action dont les populations locales ne voulaient plus et qu'ils ne soutenaient plus financièrement. C'est un progrès.

Au Québec, on fait beaucoup de choses. Beaucoup restent à faire.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Heureusement d'ailleurs !

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Parmi ces bonnes choses, je citerai la fourniture de 2500 heures de programme de télévision française. Il ne faut pas, bien sûr, faire n'importe

quoi. Pourquoi, par exemple, privilégier l'échange de fonctionnaires ou subventionner les éditeurs pour qu'ils publient de la littérature générale québécoise ? Un examen critique des résultats s'impose donc.

Je signale dès maintenant à l'Assemblée — de façon à gagner du temps dans la discussion — que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait adopté un amendement visant à réduire de 3 500 000 francs les crédits affectés au Québec. Il s'agissait d'aligner le Québec sur tous les autres pays en faveur desquels nous consentions un effort.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. C'était une bien mauvaise idée !

M. André Delehède, rapporteur pour avis. Mais les informations qui m'ont été communiquées par le ministère à la suite de l'adoption de cet amendement sont plus claires qu'elles ne l'étaient précédemment. Il apparaît maintenant, au vu des chiffres qui m'ont été transmis, que la commission a obtenu satisfaction. Aussi, pour respecter l'esprit dans lequel celle-ci a délibéré, je ne présenterai pas cet amendement en séance. Mais cela n'efface pas pour autant la nécessité de reconsidérer certaines actions sans intérêt dénoncées par le rapport Rigaud et qui donnent de notre pays une image paternaliste et désuète.

En conclusion, un élément positif est intervenu : la réforme de la direction générale. Cette réforme a, pour l'instant, uniquement touché les services centraux. Attendons qu'elle aille un peu plus loin.

Le point le plus préoccupant reste la situation budgétaire, que d'autres ont décrite avant moi.

Ma conclusion, qui était ma demande de rejet de ce budget par la commission des affaires culturelles, consistait en une simple paraphrase du rapport Rigaud : il faut dénoncer l'ambiguïté qu'il y a à proclamer avec quelque éclat que « l'affirmation culturelle pour la France » soit « l'espoir de l'an 2000 », à déterminer dans cet esprit une orientation pour les vingt années à venir de l'action extérieure du pays, et à accorder à cette ambition des crédits aussi chichement mesurés.

La majorité des commissaires ne m'a pas suivi. Toutefois, la commission a adopté à l'unanimité les cinq observations figurant dans mon rapport écrit et qui étaient ma demande de rejet.

Monsieur le ministre, l'an dernier, j'avais retiré, au nom de la commission, un amendement qui visait à réduire les crédits affectés à la Louisiane. Nous avons pu nous apercevoir que, dans les faits, cette réduction s'était en partie opérée. Sans doute avez-vous été sensible à nos arguments.

Les parlementaires ont longtemps eu le sentiment d'être traités un peu avec la condescendance du spécialiste pour le généraliste, ou avec la méfiance du fonctionnaire pour le démagogue en puissance qu'est tout homme politique. Cette année, dans la mesure où une concertation a pu s'établir, je vous ai adressé certaines critiques majeures. Je souhaite qu'elles soient profitables et que vous mettiez en pratique ce que préconisait Berlioz qui, se sentant incompris, déclarait : « Il faut collectionner les pierres qu'on vous jette : c'est le commencement d'un piédestal ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, un budget, M. le rapporteur spécial de la commission l'a souligné, ce n'est pas seulement, quel qu'en soit le montant, un ensemble de crédits. C'est d'abord et surtout l'expression et l'instrument d'une politique.

Cette politique, il est juste qu'avant d'en solliciter les moyens financiers, j'en expose à l'Assemblée les lignes de force, et que je dise en quelles actions concrètes elle se traduit dans le monde en crise où nous sommes entrés.

Je sais bien qu'ici ou là on feint de s'interroger sur les principes qui l'inspirent et qu'en certains cercles il est de bon ton d'en brocarder la démarche, complaisamment décrite comme hésitante ou incertaine.

Puisque l'occasion m'en est donnée, j'entends éclairer ceux qui s'interrogent et répondre à ceux qui critiquent.

Certains se sont étonnés lorsque, voici un an, le Président de la République a évoqué avec gravité les menaces qui pèsent sur la paix. Que de commentaires empressés pour dénoncer alors je ne sais quelle dramatisation forcée ! L'avenir devait, hélas, se charger de démentir les critiques imprudents. Le diagnostic était lucide : les foyers de tension se sont multipliés et leur accumulation a fait entrer le monde dans l'une des périodes les plus dangereuses de son histoire.

Une époque lourde de menaces, où la France a des responsabilités à prendre et des intérêts à défendre. Elle assume les premières, elle défend les seconds, comme il revient à une grande nation de le faire, c'est-à-dire sans s'abandonner aux emportements qui égarent, sans céder au doute qui paralyse.

Son action a un dessein ; elle répond à une inspiration ; elle s'assigne trois priorités qui sont claires et à la mesure des enjeux :

Des conflits, ouverts ou latents, mettent en danger la paix ; la France agit pour leur donner un règlement juste et durable ; la France travaille pour la paix ;

Les grands équilibres stratégiques et politiques sur lesquels repose la sécurité du monde sont menacés ; la France veille à leur préservation : je dirai où et comment ;

Le monde, enfin, à travers ses troubles et ses agitations, est en quête d'un ordre international plus juste et plus efficace ; la France aide à en aplanir les voies.

Rétablir la paix, garantir la sécurité, préparer l'avenir, tels sont les trois grands objectifs que s'assigne le Gouvernement dans les crises actuelles. Tels sont les trois terrains où la France est présente, active, déterminée.

En premier lieu, la France travaille à rétablir la paix partout où elle est troublée, et cela de trois façons.

D'abord en disant non. Non au recours à la force et aux faits accomplis. Non quand les droits et la justice sont méconnus, quand la liberté d'une nation est bafouée, quand la souveraineté d'un Etat est violée.

C'est ce que la France fait. Ses déclarations, ses votes aux Nations unies, ses actes en témoignent.

Ce non n'est pas seulement le reflet de notre attachement aux principes qui fondent la justice et la paix dans le monde. Il exprime un jugement lucide.

Prenons l'Afghanistan. Que dit la France depuis les premiers jours de l'intervention soviétique ? Qu'il s'agit d'une violation intolérable de la souveraineté nationale afghane. Que cette action, quels qu'aient pu être ses motifs, met gravement en cause l'ensemble des relations entre l'Est et l'Ouest. Et que constatons-nous aujourd'hui ? D'une part, la résistance tenace d'un peuple qui, dans son immense majorité, rejette l'occupation étrangère et, d'autre part, une crise grave des relations Est-Ouest qui ne prendra fin que si un règlement politique rétablit un Afghanistan évacué, libre, non aligné, qui ne soit ni un instrument ni un enjeu dans la compétition des puissances. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Dire non à l'inacceptable, ce n'est pas se livrer à des déclarations sonores et sans lendemain. C'est affirmer une position et s'y tenir. C'est être capable d'en maintenir la force aussi longtemps qu'il le faudra, sans laisser l'oubli et la lassitude faire leur œuvre. Qu'il s'agisse de l'Afghanistan ou du Cambodge, du Proche-Orient ou de l'Afrique australe, le langage de la France ne varie pas selon les lieux ou les interlocuteurs. Il n'a pas fléchi. Car la fermeté n'est pas dans l'éclat éphémère des paroles, elle est dans la cohérence et dans la permanence des positions.

A quoi bon cette fermeté, disent certains, si elle est impuissante à modifier le cours des choses ? Je répondrai ceci : il est vrai que la France n'est pas le gendarme du monde. Elle n'en a ni la vocation ni les moyens. Mais rien n'est acquis, on le voit bien, tant que demeure le refus de la conscience universelle et c'est pourquoi la France ne cesse de lui apporter le concours de sa voix.

Mais le « non » de la France n'a pas seulement valeur de protestation. La France n'hésite pas, quand cela dépend d'elle, à agir. Elle l'a fait, et elle le fait, au Liban, dans le cadre de la force des Nations unies. Elle l'a fait en Afrique. Elle le fait en ce moment même pour dissuader toute tentative de mettre en cause la liberté de navigation dans le Golfe.

Si la mise en garde peut s'exprimer de façons diverses, il est capital, en revanche, qu'elle soit formulée clairement et directement.

Certains, je le sais, ont été troublés, sur le moment, par la rencontre de Varsovie. Que diraient-ils aujourd'hui, devant la montée des périls, devant les risques plus graves, peut-être, qui menacent, si le Chef de l'Etat n'avait pas saisi l'occasion de se faire entendre directement ? Quelle serait la responsabilité d'un gouvernement s'il avait négligé la possibilité, fût-elle aléatoire, d'avertir et de mettre en garde ? Avertir pour éviter les erreurs de calcul dont le passé nous a tant de fois montrés les conséquences dramatiques. Mettre en garde pour prévenir d'irréversibles enchaînements. Fallait-il que la France renoncât à

maintenir d'indispensables contacts que d'autres ont, depuis lors, rétablis pour les mêmes raisons, sans susciter la moindre critique ?

Refuser, avertir et mettre en garde, mais aussi participer à la recherche de solutions pacifiques, c'est-à-dire négocier pour faire prévaloir le droit.

C'est à quoi la France s'emploie, seule ou avec d'autres, ouvertement ou discrètement, toujours activement.

Dans les conflits qui déchirent l'Asie, au Cambodge ou en Afghanistan, elle a estimé que les pays de la région, ceux de l'A. S. E. A. N. et de la conférence islamique, étaient bien placés pour agir. Elle leur a apporté son concours et soutient leurs démarches. Le soin que mettent leurs représentants, par exemple le général Zia et son ministre des affaires étrangères, à s'arrêter à Paris montrent le prix qu'ils attachent à ce concours et à ce soutien.

La France, quand elle le croit nécessaire ou utile, intervient directement. On se souvient que c'est, dans une large mesure, à son initiative que s'est mobilisée, il y a un peu plus d'un an, l'action humanitaire en faveur du Cambodge. C'est à cet effort, c'est à l'accueil qu'elle a offert sur son sol, que cet infortuné pays doit les rares réconforts qu'il ait trouvés dans son malheur.

Au sujet de la Namibie, la France est engagée directement depuis plus de deux ans, avec quatre autres pays occidentaux, dans une action qu'elle conduit sans interruption depuis lors. Quoique trop lentement à son gré, la négociation, engagée sous l'égide des Nations unies, progresse et la possibilité d'un dénouement apparaît enfin.

En ce qui concerne le Proche-Orient, c'est à travers l'Europe que la France exerce en ce moment son action. Vous en connaissez les étapes: l'adoption de la déclaration de Venise, le succès de la mission européenne de M. Thorn, et maintenant l'effort entrepris par les Neuf pour approfondir et préciser les dispositions essentielles d'un règlement de paix. Je n'ai pas besoin de rappeler ici la part que la France a prise à ces initiatives. Le retentissement qu'elles ont eu au Proche-Orient nous fait un devoir, à nous comme à nos partenaires européens, de poursuivre dans la voie où nous sommes engagés.

Un autre conflit, d'une autre nature, a éclaté récemment dans la région : celui qui met aux prises l'Irak et l'Iran. Il importe d'y mettre un terme dans l'intérêt même de ces deux pays comme dans celui de la communauté internationale. Arrêter les combats, aboutir au retrait des forces à l'intérieur des frontières et au règlement du contentieux qui oppose les belligérants, ces objectifs passent par l'ouverture, sans retard ni préalable, de la nécessaire négociation. C'est dans ce sens que s'exerce et s'exercera l'influence de la France.

Telle est, mesdames, messieurs, l'action de la France face aux crises qui secouent le monde.

Mais ces crises ont une conséquence plus grave que les affrontements qu'elle provoquent : elles ébranlent les grands équilibres stratégiques dont dépendent notre sécurité et celle du monde.

Garantir la sécurité en veillant à préserver ces grands équilibres, tel est le second aspect de l'action de la France.

Elle conduit cette action par son propre effort de défense d'abord.

La France ne menace personne. On ne saurait la suspecter d'intention agressive ou d'ambition hégémonique. Mais l'histoire lui a enseigné que la paix se gagne par le courage et par la vigilance. Attachée à son indépendance et à sa sécurité, la France a résolu de s'en donner les moyens. C'est le sens de l'effort budgétaire croissant qu'elle consacre à sa défense et des décisions qu'elle a prises en vue de moderniser sa force de dissuasion.

L'arme nucléaire dont elle s'est dotée n'est pas une nouvelle ligne Maginot qu'il suffirait de maintenir « en état » ou « en l'état », je ne sais plus à quelle formule s'étaient finalement arrêtés les rédacteurs de feu le programme commun. Elle ne conserve son efficacité et donc sa crédibilité que si elle est constamment maintenue à la hauteur de la menace. Au moment où les lanceurs deviennent mobiles, où les missiles ont des têtes multiples, où la précision des engins accroît la vulnérabilité des cibles, il est capital que notre capacité de dissuader un éventuel adversaire demeure intacte.

M. Marc Leuriol. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Ne croyez pas qu'en évoquant les moyens de notre défense, je m'aventure sur un terrain qui ne serait pas le mien. Rien, je puis en témoigner, n'est plus important pour assurer à l'égard de tous l'autorité extérieure de la France.

Il y a ensuite ce qui dépend de la solidité de nos alliances.

La France, je viens de le rappeler, ne s'en remet à personne du soin de sa défense.

Mais elle n'a jamais considéré qu'indépendance pouvait être synonyme d'isolement. Membre de l'Alliance atlantique, elle est décidée à en honorer les engagements. Afin qu'aucun doute ne subsiste à cet égard dans l'esprit de quiconque, elle a choisi de le rappeler en des termes quelque peu solennels au début de l'année, à l'occasion du sommet franco-allemand du mois de février.

Elle s'est, en même temps, préoccupée de resserrer avec ses principaux alliés des consultations dont les événements ont souligné à la fois les insuffisances et la nécessité. Ce sera l'une des tâches principales des mois à venir que de rétablir dans leur efficacité les liens d'une coopération authentique, qui respecte l'indépendance de chacun des partenaires. Comme vient de le déclarer le Président de la République : « Entre une Amérique forte et une Europe assurée de sa puissance et de son rôle », doivent « s'organiser le dialogue amical qui leur est naturel et une coopération qui aidera au maintien de la paix et de la défense de la liberté dans le monde ». C'est dans cet esprit, c'est avec cette volonté que le Gouvernement abordera cette question essentielle avec la nouvelle administration américaine.

Mais la sécurité et la préservation des équilibres ne dépendent pas seulement d'un effort national et collectif de défense. Elles s'inscrivent dans le contexte général des relations internationales et, en particulier, des relations Est-Ouest et du désarmement.

La France est favorable au désarmement, pour autant que soit reconnu le droit légitime de chacun à la sécurité. Elle a toujours considéré que c'est à ceux qui mènent la course aux armements nucléaires qu'il appartenait de l'arrêter. Elle a donc approuvé l'effort que représentaient dans ce sens les négociations stratégiques américano-soviétiques. Mais à deux conditions : que les résultats obtenus soient équilibrés et que les intérêts de sa propre défense n'en soient pas affectés.

C'est à la lumière de ces principes qu'elle a approuvé les accords Salt I et Salt II, et que, sans se prononcer à ce stade sur Salt III, elle a souligné l'impossibilité de dissocier l'équilibre nucléaire en Europe de l'équilibre stratégique global qui peut seul sauvegarder la sécurité et la paix.

Cette sécurité dans le domaine nucléaire est également liée à l'application d'une politique rigoureuse de non-prolifération. La France a pris à cet égard ses responsabilités. Un conseil de politique nucléaire extérieure a été institué sous l'autorité du Président de la République. Des règles ont été définies. La France est, certes, prête à faciliter l'accès aux ressources de l'énergie nucléaire, mais elle s'interdit ce qui pourrait en favoriser l'usage à des fins militaires. Ces règles sont appliquées.

On a prétendu que nous nous en étions écartés à l'occasion de la fourniture à l'Irak d'un réacteur de recherche et de l'uranium enrichi nécessaire à son fonctionnement. C'est faux. Le caractère des équipements, les modalités de livraison du combustible, les garanties internationales obtenues de l'Irak qui, contrairement à d'autres Etats de la région, a signé le traité de non-prolifération, réduisent à néant les rumeurs qu'on s'ingénie à répandre. Sauf bien entendu si, au nom de je ne sais quel malthusianisme, on prétendait dénier au tiers monde, dont l'Irak fait partie, l'accès aux usages pacifiques de l'énergie atomique.

La menace nucléaire est la plus grave qui pèse sur l'avenir de l'humanité. Nous ne saurions pour autant négliger celle que crée l'accumulation des armes conventionnelles sur le continent européen.

La France propose à ce sujet que les trente-cinq pays signataires de l'acte final d'Helsinki réunissent une conférence sur le désarmement en Europe. La France déposera cette proposition, le moment venu, à la réunion de Madrid, si du moins celle-ci peut se développer normalement.

L'impasse sur laquelle s'est terminée la réunion préparatoire, la prolongation des tractations sur l'adoption de l'ordre du jour n'inclinent pas — je le dis franchement — à l'optimisme.

La France est attachée au processus de la C. S. C. E. ; elle n'y est pas attachée inconditionnellement. Elle souhaite, conformément à l'esprit et à la lettre de l'Acte final, que la réunion soit l'occasion, d'une part, de dresser un bilan approfondi et complet, y compris bien entendu sous le rapport des droits de l'homme (*« applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française »*) ; et, d'autre part, de parvenir sur chacun des chapitres à des résultats concrets. Elle ne s'accordera pas de faux-semblants et ne se satisfera pas d'apparences.

Puisque j'évoque l'Europe, son équilibre et sa sécurité, je veux ici parler de la Pologne. Chacun sait l'amitié ancienne et fraternelle qui unit son peuple au nôtre, les rapports de coopération qui se sont développés entre eux au cours des dernières

années, l'importance, enfin, de la Pologne pour l'équilibre de l'Europe tout entière. C'est dire avec quelle attention et quelle sympathie la France suit les efforts de ce pays pour répondre aux aspirations de son peuple. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.*)

C'est aux Polonais et à eux seuls qu'il appartient de conduire l'œuvre dans laquelle ils se sont engagés. Je souhaite qu'on s'en convainque partout. Il doit être clair pour tous que, s'il devait en aller autrement, les conséquences pour l'avenir des relations en Europe et dans le monde seraient dramatiques. (*Applaudissements sur divers bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

Telle est, mesdames, messieurs les députés, l'action de la France. Sa politique est ouverte, mais elle est vigilante et ferme; c'est une politique d'indépendance et de paix.

Mais les conflits, les tensions, les rivalités et les actions immédiates que celles-ci appellent ne sauraient nous faire oublier l'immense attente des peuples du monde: l'attente d'un ordre international nouveau qui permette l'espoir, qui apporte la justice, qui organise le progrès.

En aplanir les voies et préparer ainsi l'avenir, tel est le troisième objectif de notre politique étrangère; elle s'y emploie de trois façons:

Par l'aide et la coopération que la France pratique elle-même dans le monde entier, particulièrement en Afrique, grâce à 35 000 coopérants et moyennant une assistance financière qui est la deuxième du monde en chiffres absolus.

Par les relations bilatérales confiantes qu'elle développe aussi bien avec tous les pays du tiers monde, ceux qui n'étaient pas pour nous des partenaires traditionnels comme l'Afrique anglophone ou les pays du golfe arabo-persique, qu'avec ceux auxquels nous lie une amitié ancienne. L'accord conclu avec l'Algérie le 18 septembre et dont l'Assemblée aura à connaître dès cette session revêt, par les problèmes qu'il règle, mais aussi et peut-être surtout par les perspectives qu'il ouvre, une importance particulière. Il en va de même de la visite du Président de la République en Chine qui consacre le resserrement des rapports politiques, commerciaux et culturels entre la France et la République populaire de Chine, au moment où celle-ci s'engage dans un immense effort de modernisation et de développement.

La France enfin prépare l'avenir par les initiatives qu'elle prend au plan international pour que s'ouvre enfin, en dépit des malentendus, des ressentiments et des égoïsmes, un dialogue authentique.

La conférence de Paris en 1975, la création du fonds commun pour les matières premières en 1979, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies au mois d'août de cette année portent la marque de nos efforts, des efforts reconnus par la communauté internationale tout entière, et qui autorisent la France à rappeler deux vérités qui ont du mal à cheminer.

D'abord celle-ci: le poids d'une action à grande portée en faveur des pays en développement ne peut pas reposer sur les pays occidentaux seuls. Il y faut la participation de deux autres catégories de pays: les pays exportateurs de pétrole, qui disposent de moyens financiers inemployés mais irremplaçables; les pays industrialisés du camp socialiste, que les exercices de dialectique et les diatribes contre la colonisation défunte exonèrent de moins en moins des responsabilités qui sont clairement les leurs à l'égard du tiers monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La deuxième évidence a trait aux priorités. A l'intérieur du groupe des pays en développement, les écarts se creusent. Certains, malgré la crise, s'industrialisent et progressent. D'autres, pénalisés par l'extrême modicité de leurs ressources ou par leur position géographique, sont paralysés par la pauvreté et assiégés par la faim.

Sans mettre en cause le moins du monde la solidarité qui unit entre eux les pays du tiers monde, la France demande que la communauté internationale relève le défi insoutenable de l'extrême indigence par une action spécifique, urgente et prioritaire. Elle a décidé d'accueillir à Paris, en 1981, la conférence des pays les moins avancés. Elle continuera, pour ce qui la concerne, d'apporter son aide aux populations frappées par la famine et la maladie, des fléaux qui ont pris cet été, en Ouganda, la dimension d'une tragédie.

Résolue, dans un monde compétitif et dur, à occuper sa place, à affirmer sa présence, à défendre ses intérêts et ses droits, la France ne faillira pas à sa tradition d'ouverture et de géné-

rosité; elle est prête aux changements, elle ne refuse pas le monde pluraliste de demain, elle l'appelle au contraire de ses vœux, elle lui apportera sa contribution et sa marque.

Mesdames, messieurs les députés, j'en viens au projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée. Je voudrais d'abord remercier vos rapporteurs de la compétence et du soin avec lesquels ils ont conduit leurs analyses.

Avec une augmentation de 13,1 p. 100, que le transfert des crédits de coopération avec le Vanuatu portera à plus de 15 p. 100, c'est, il est vrai, un budget de rigueur; mais c'est aussi, par les actions qu'il permettra d'engager et de conduire, un budget de renouveau.

Je voudrais brièvement commenter ces deux points:

C'est un budget de rigueur par l'effort d'économies budgétaires de 17 millions de francs qu'il implique et qui s'ajoute aux 8 millions de francs d'économies réalisées en 1980; c'est un budget de rigueur surtout — les rapporteurs l'ont souligné les uns et les autres — parce que, en application de la règle arrêtée par le Gouvernement, il ne compte aucun emploi nouveau.

Le Gouvernement a marqué sa volonté de modérer la croissance des dépenses publiques. L'Assemblée, je le sais, partage dans sa majorité ce souci que nous dicte une conjoncture difficile.

Le département des affaires étrangères ne pouvait pas prétendre se soustraire à l'effort collectif, bien que celui-ci l'oblige à renoncer à la tranche annuelle de création d'emplois prévue au plan de redressement, dont la mise en œuvre se trouve de ce fait retardée d'une année.

Mais dans les limites qui lui sont ainsi fixées, ce budget consacre le renouveau du ministère: d'abord, par la volonté qui l'inspire d'assurer, au-delà de la gestion quotidienne, le rayonnement de la France; ensuite, par les quatre priorités qu'à cet effet il propose à vos suffrages et qui font de ce budget celui de la présence de la France dans le monde.

La première priorité concerne la rénovation de notre outil diplomatique. Les crédits qui lui sont consacrés augmenteront de 14,4 p. 100 et permettront, dans le cadre tracé par le plan de redressement: de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la dignité de la représentation française à l'étranger, pour développer l'informatique, pour revaloriser la condition des agents auxiliaires; d'engager des actions nouvelles pour la sécurité des ambassades et des consulats; de développer les constructions et les acquisitions immobilières. Par dérogation sur ce point à la règle générale de réduction de cette catégorie de crédits, les autorisations de programme de mon département augmenteront, en effet, de 27 p. 100; elles permettront de construire à Manama, à New-Delhi et à Varsovie, d'acquies à Guatemala et à Bruxelles, de financer les études pour la construction de notre ambassade à Washington.

La deuxième priorité a trait à l'action en faveur des Français à l'étranger.

Elle est, depuis deux ans, l'un des objectifs du budget que j'ai l'honneur de vous soumettre. Au progrès considérable qu'il vous est proposé de lui imprimer cette année, le Gouvernement fixe trois buts:

D'abord, renforcer la solidarité envers les plus défavorisés, personnes âgées, handicapés, Français en difficulté à l'étranger. Les crédits destinés à ces actions augmenteront de 31,6 p. 100.

Ensuite, intensifier les actions en faveur de l'enseignement des enfants français à l'étranger.

Enfin, mieux assurer la sécurité de nos compatriotes. A cet égard, l'amélioration des liaisons avec nos postes, les dispositions prises par nos ambassades, l'action conduite depuis plusieurs mois déjà par la cellule de crise créée au sein de mon département et dont de nombreux témoignages attestent l'efficacité tendent vers cet objectif, de même que le doublement de crédits du fonds de secours.

J'en viens à la troisième priorité que l'Assemblée m'autorisera à développer quelque peu puisque plusieurs rapporteurs y ont fait longuement référence, je veux parler de l'action culturelle de la France à l'étranger.

J'ai présenté à l'Assemblée, l'an dernier, les principales orientations du rapport sur l'avenir des relations culturelles extérieures dont j'avais, à mon arrivée au Quai d'Orsay, prescrit l'établissement.

Depuis lors, une étape décisive a été franchie. La présence culturelle, scientifique et technique de la France à l'étranger est une des douze priorités nationales que le Gouvernement proposera au Parlement de retenir pour le VIII^e Plan. L'orientation ainsi tracée marque la volonté de consacrer à la réalisation de cet objectif, qui couvre les trois quarts des crédits du titre IV des relations culturelles, des moyens accrus sur une période de cinq ans.

Par la force des choses, et les conséquences de l'inscription au VIII^e Plan n'apparaissent — et ce fait a été souligné — qu'en 1982 ; l'exercice 1981 traduira, par un ensemble d'actions exemplaires, la volonté de relancer et de rénover notre action culturelle extérieure.

Pour la première fois depuis dix ans, les crédits de la direction générale augmenteront plus que le budget total du ministère. Ils progresseront de 13,6 p. 100 contre 12,8 p. 100 l'an dernier. Les crédits de l'action radiophonique croîtront de 30 p. 100.

J'ai indiqué tout à l'heure l'effort que le Gouvernement se propose de faire en faveur de l'enseignement qui est et qui doit demeurer largement ouvert aux élèves étrangers. Je voudrais préciser ici les autres priorités.

La première qui figure dans le programme d'action prioritaire, est le développement de nos industries culturelles.

Les crédits pour la diffusion du livre, du disque, du cinéma et de la télévision sont, dès cette année, majorés de 12 millions de francs.

L'enquête sur l'audibilité de la radio française à l'extérieur a été réalisée ; elle nous incite à prévoir certains allongements d'horaires aux heures de meilleure écoute. Le Gouvernement s'est engagé à réaliser la construction des réémetteurs de la Guyane et du Sri Lanka que le Président de la République et le Premier ministre ont, l'un et l'autre, annoncée.

La deuxième priorité concerne notre action de coopération et porte sur la formation des personnels scientifiques et techniques à l'étranger : 21 millions de francs supplémentaires lui seront consacrés, en particulier pour améliorer notre présence dans le Sud-Est asiatique et en Chine. Il s'agit d'une action de longue haleine mais de grande portée.

La troisième priorité vise à soutenir et à promouvoir la diffusion de l'art français à l'étranger, avec un crédit supplémentaire de l'ordre de 6 millions de francs.

Le renouveau de notre action culturelle se précise et se confirme. Certains, je le sais, se sont étonnés de l'accent mis par le rapport de M. Rigaud sur les notions d'échange et de dialogue. Aucune ambiguïté ne doit subsister sur ce point. En s'ouvrant au dialogue, en se prêtant à l'échange dans un monde marqué par le réveil des cultures nationales, c'est au rayonnement de sa culture et à l'usage de sa langue que la France entend ouvrir de nouvelles voies. En adoptant les crédits de la direction générale des relations culturelles, c'est bien à cette action primordiale que l'Assemblée apportera ses suffrages.

Le dernier objectif du budget qui vous est soumis, mais non le moindre par sa signification, est le renforcement de notre solidarité internationale : par l'inscription d'un crédit de 5 millions de francs pour l'aide d'urgence aux pays victimes de calamités et par le doublement, au terme des trois exercices 1979, 1980, 1981, de notre participation au programme des Nations unies pour le développement.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les principales lignes de force du budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

Il traduit la volonté d'une gestion rigoureuse, comme l'attestent en particulier la révision des nomenclatures budgétaires qui en facilitera le contrôle et les efforts de redéploiement que rendra possible l'établissement d'une carte scolaire pour les Français de l'étranger.

Il procède de choix parfois difficiles mais toujours clairs. Il concilie le nécessaire et le possible. Il prépare et engage l'avenir.

Mesdames, messieurs, au terme d'un exposé qui m'a amené à définir les grandes orientations de la politique étrangère de la France et à solliciter de l'Assemblée les moyens de la mettre en œuvre, je veux affirmer, ici, une certitude et exprimer une volonté.

La certitude, tous les parlementaires qui, dans l'exercice de leur mandat, ont représenté la France à l'étranger, la partagent : la France a une audience, elle exerce une influence, elle compte dans les affaires du monde.

M. Henri Ferretti. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. Aucun autre pays disposant de moyens matériels équivalents ne possède une audience comparable.

Cette audience ne tient pas à un heureux hasard, ni même à la grandeur de notre histoire. Elle a des raisons précises : la stabilité de nos institutions ; la politique d'indépendance conduite par la France ; son effort de défense ; l'avance qu'elle a acquise par son industrie nucléaire ; la position qu'elle occupe dans les techniques de pointe ; le rayonnement de sa culture.

Où la France compte dans les affaires du monde. Mais la France n'entend pas limiter son effort à en conserver les moyens. Elle a une autre ambition, une autre volonté : en organisant l'Europe, de lui rendre son rôle et son rang.

Le monde de demain et d'après-demain sera pluraliste. Des pôles nouveaux de puissances et de progrès apparaîtront : la Chine, l'Inde, le Brésil, d'autres encore.

Par sa coopération, par ses initiatives, par son action, l'Europe doit se placer au premier rang. La valeur de ses hommes, les performances de son économie lui en donnent les moyens. En le faisant, elle répondra à une attente : son message est celui de la paix, sa voix celle de la démocratie et de la liberté.

A nous de faire qu'ils soient entendus et écoutés.

C'est le sens de l'action de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Après les observations qui ont déjà été présentées, monsieur le ministre, je ne reviendrai pas longuement sur les crédits de votre département. Tout ce qu'il fallait dire, et surtout clarifier, l'a déjà été par nos rapporteurs et je crois pouvoir affirmer qu'ils ont exprimé l'opinion de notre assemblée tout entière.

Pour ma part, je ne m'élèverai pas avec trop de véhémence contre la pause observée cette année dans la mise en œuvre du plan de redressement établi pour le fonctionnement de votre administration. J'ai trop le souci d'une remise en ordre de nos finances publiques pour contester l'effort d'économies enfin entrepris par le Gouvernement et qui devra être poursuivi pendant longtemps si l'on veut revenir à cet équilibre budgétaire qui est un élément essentiel de la lutte contre l'inflation. Compte tenu cependant de l'importance minime de vos crédits, il n'est nullement contradictoire d'ajouter que cette persévérance nécessaire ne doit pas empêcher que, à l'instar de ce qui est fait déjà dans le domaine de la défense, votre ministère bénéficie bientôt à nouveau d'un traitement de faveur permettant de reprendre le redressement commencé.

Cette modération raisonnée dans la critique ne vaut que pour vos dépenses de fonctionnement. Pour l'autre moitié de vos charges, celle qui a trait à notre action culturelle à l'étranger, pays de l'Afrique noire mis à part, les commentaires ne peuvent être que d'un tout autre ton, car, dans ce cas, il s'agit de votre politique, non de votre administration.

Ce budget-là se traîne dans la misère depuis des années. Depuis des années aussi, vous-même, ou vos prédécesseurs, nous affirmez que le fameux plan de redressement s'applique également à ce domaine, mais qu'on a dû commencer par ce qui ne pouvait plus attendre, c'est-à-dire le retour à la décence pour notre représentation à l'étranger. En fait, de budget en budget, vous le répétez et vous nous donnez rendez-vous pour l'année suivante. L'échéance arrive et tout est toujours pareil, c'est-à-dire, encore une fois, misérable.

Je vous disais l'an dernier, monsieur le ministre — et vous ne m'aviez guère apporté d'apaisement sur ce point — que ce qui m'inquiétait le plus dans cette carence persistante c'était l'état d'esprit dont elle paraissait témoigner : un état d'esprit de désintérêt, voire de scepticisme pour ce qui concerne le maintien, pour ne pas parler d'expansion, de notre langue et de notre culture au dehors.

Va-t-on dire qu'il faut être moderne et ne pas s'attarder dans les combats du passé, qu'il faut voir les réalités en face, que la langue anglaise est désormais reine et que notre effort principal doit se limiter dans l'avenir aux Français résidant dans les pays étrangers, non aux étrangers eux-mêmes ?

Je n'imagine pas, mes chers collègues, que telle pourrait être la réponse du ministre des affaires étrangères de la République, non plus que du Gouvernement dans son ensemble. S'il en est bien ainsi, il faut en tirer les conséquences. Il serait inadmissible que, l'année prochaine, ne nous soit pas donnée enfin l'occasion rafraîchissante de constater et de donner acte que tout n'est pas toujours la même chose.

J'en viens maintenant à la politique étrangère et je n'aurais pas la raiveté de dire que, dans ce domaine aussi, tout est toujours la même chose. Les événements, Afghanistan, Pologne, Irak-Iran, pour ne citer que les plus graves, se précipitent à un rythme tel que le souffle en est coupé et que les craintes s'accroissent.

De ces problèmes, je voudrais parler en prenant comme point de départ la politique extérieure de la France, puisque c'est là notre premier souci. Il est frappant de constater qu'il existe maintenant sur les principes généraux de cette politique une sorte de consentement national d'autant plus remarquable qu'il n'y a guère, la contestation faisait rage et la division systématique des opinions régnait comme dans tous les autres domaines de la politique.

Ce consentement s'est réalisé en quelque sorte de lui-même et en peu de temps sur les idées qui avaient guidé pendant onze années l'action internationale de Charles de Gaulle. Cela s'explique tout simplement, je pense, parce que ces idées ne faisaient que traduire la situation, les ambitions et les moyens de la France à notre époque. Elles s'appellent une politique étrangère française et non dictée de dehors, une force nucléaire nationale, fondement d'une défense également nationale, le dégagement de l'O.T.A.N., des relations directes entre Etats et non de bloc à bloc, dans la recherche d'un équilibre mondial stable, une Europe des Etats, une politique généreuse et réaliste d'aide au tiers monde dans le respect absolu de toutes les indépendances.

Certes les convictions intimes, y compris celles de certains dans cette assemblée, ne sont pas forcément acquises. Mais ces principes sont, dans l'opinion publique, si bien considérés comme s'imposant que nul n'oserait plus les contester sous peine d'être désavoué par tous et d'abord par ses propres amis. Curieux retour des choses pour une politique qui avait jadis scandalisé tant de bien-pensants.

J'ajoute, pour ne pas trop élever le débat, que dans la campagne présidentielle qui ne cesse de commencer et qui finira bien pas s'ouvrir (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) les disputes et les critiques en matière de politique étrangère ne porteront en conséquence pas tant sur les principes que sur la manière dont ceux-ci sont appliqués. Sur cette mise en œuvre, on s'efforcera de condamner ou d'encenser le pouvoir.

Dès lors, en effet, que nul ne réclame plus la rentrée dans l'O.T.A.N., la mise au rebut des armes nucléaires, l'alignement inconditionnel sur Washington, la rupture des relations économiques et politiques avec Moscou permettant un retour rassurant à la guerre froide, on est conduit à faire porter critiques, éloges, attaques sur l'action au jour le jour.

Et, en effet, y compris pour l'esprit objectif que je m'efforce de demeurer, les sujets de contestation ne manquent pas. Le plus évident est cette élection de l'Assemblée européenne qui ne sert à rien qu'à donner à un certain nombre, parlementaires ou non, des satisfactions sur lesquelles il est décent de ne pas insister... (*Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement pour la République*) ... et qui va rendre définitivement impossible l'établissement, année après année, du budget des Communautés. De même il y a eu en matière de défense, pour nos programmes nucléaires, des flottements et certaines réactions ont conduit d'ailleurs à corriger.

Dans le domaine diplomatique proprement dit, il est plus malaisé de discerner où le bât blesse. Il est clair cependant qu'il n'est pas facile de garder vis-à-vis de Moscou dans la conjoncture présente une ligne qui demeure à égale distance du maintien nécessaire, mais sans complaisances, de rapports corrects dans tous les domaines et d'un antisoviétisme élémentaire qui facilite tant de choses à gauche comme à droite, tant le service obstiné de la France éloigne des facilités électorales.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. J'en dirai autant de Washington, avec lequel les complications établies naguère en matière d'abandon de toute discipline monétaire sont d'une gravité qui échappe à la foule, mais qui sont extrêmement préoccupants.

Dans ce domaine compliqué de la politique étrangère, l'opinion publique — je spécialiste aussi d'ailleurs — est peut-être sensible avant tout à la manière, au style. Elle en éprouve le sentiment chaque fois qu'une crise éclate et que l'on se demande comment la France réagira. Elle souhaite une réaction claire, ferme et surtout immédiate, qui traduise sans équivoque ses sentiments et, avec eux, ceux d'une opinion publique internationale dont notre pays est l'interprète naturel, et par conséquent attendu.

Ainsi seulement la France, qui n'est plus au rang des grandes puissances militaires capables d'écraser le monde, peut-elle tenir son rang et continuer à exercer l'influence à laquelle il n'est nullement outrecuidant de sa part de prétendre. C'est dans ce secteur sans doute que la campagne présidentielle de 1981 — encore elle — trouvera une bonne part de son aliment.

Ce que je viens d'exprimer pour la France quant à la permanence naturelle des orientations de la politique étrangère, puisque les mêmes idéaux, les mêmes intérêts et la même situation s'imposent aux gouvernements successifs, s'applique — *mutatis mutandis* — aux autres Etats. C'est ce que nous avons aperçu au long et après la conclusion des campagnes électorales qui se sont multipliées ces temps derniers et ont tellement alimenté la chronique.

L'Union soviétique représente évidemment un cas particulier puisque chez elle une élection n'est pas destinée à modifier quoi que ce soit. (*Sourires sur divers bancs du rassemblement pour la République.*) Tout y est figé sous une direction immuable qui entend bien ne jamais rien changer à la conduite des affaires.

Ces mœurs ne sont pas celles de l'Occident et nous venons d'en vivre l'exemple récent en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis.

Chez nos voisins d'outre-Rhin, la continuité l'a emporté. Faut-il en déduire qu'au cas contraire les nouveaux dirigeants auraient défini une autre politique ? Je n'en crois rien. Les deux axes de la politique allemande, si vous mettez à part les affaires européennes qui n'étaient pas contestées, auraient continué de s'imposer dans leur apparente contradiction et dans leur logique réelle : fidélité à l'Alliance atlantique, donc aux Etats-Unis, considérés comme garants de la sécurité ; relations actives avec le monde soviétique, pour éviter les affrontements et, surtout, pour poursuivre, dans une perspective lointaine, des échanges croissants avec les frères allemands de l'Est.

En Amérique, au cours d'une interminable campagne, les polémiques se sont poursuivies, mais peut-être davantage fondées sur les problèmes intérieurs et sur les capacités contestées du dirigeant sortant ou de son adversaire que sur les axes principaux de la politique étrangère.

Avec l'affreuse affaire de l'Afghanistan venant après les oléages de Téhéran, de tous côtés l'on s'était bien entendu lancé sur le chemin de la violence verbale pour dénoncer l'affaiblissement américain et exiger un sursaut permettant aux Etats-Unis de retrouver leur puissance, c'est-à-dire leur supériorité d'antan. C'est la nostalgie présente de l'Amérique. Puis au fil des mois, on avait évolué de part et d'autre : la question principale était devenue de savoir lequel des deux candidats à la présidence serait le mieux capable de maintenir la paix, c'est-à-dire d'éviter d'engager son pays dans une guerre avec la Russie.

Le peuple américain a maintenant tranché et nous n'avons pas à y revenir. Il reste cependant de cette période la confirmation d'une donnée essentielle : pour tout le monde, un principe intangible des rapports Est-Ouest est la condition de la paix du monde, à savoir l'équilibre des forces, et d'abord des forces nucléaires. Moscou et Washington interprètent, bien entendu, cet équilibre à leur manière, c'est-à-dire qu'il n'y a pour chacun de véritable équilibre que s'il dispose lui-même d'une certaine supériorité. C'est humain et c'est justement l'enjeu de toutes les négociations auxquelles nous avons assisté sous le nom de Salt. C'est aussi la raison pour laquelle les deux candidats américains mettaient à l'unisson l'accent sur la nécessité d'augmenter massivement les dépenses d'armement, et à coup sûr cela va se faire.

Il n'en reste pas moins qu'alors même que la campagne battait son plein aux Etats-Unis, alors même que l'invasion de l'Afghanistan se poursuivait, les jeux Olympiques, eux, bien oubliés, Washington et Moscou, comme si de rien n'était, se mettaient d'accord en vingt-quatre heures pour reprendre la négociation nucléaire, en particulier sur les engins de théâtre. Et le candidat Reagan n'y trouvait pas matière à scandale, puisque sa seule critique était que les conditions du Salt II déjà conclues étaient inacceptables, exactement comme quatre ans auparavant le candidat Carter désapprouvait l'ébauche du Salt II élaborée à Vladivostok, sous une administration républicaine, entre Kissinger et Gromyko. Nous verrons ce qu'il en adviendra et ce sera probablement la pierre de touche de la politique étrangère du nouveau président des Etats-Unis.

Cela étant pour la continuité, il n'empêche que le monde change, sans que dirigeants et opinions semblent encore parvenir à accepter les conséquences qui en résultent.

Il est clair d'abord que les Etats-Unis ne possèdent plus et ne retrouveront pas la toute puissance économique et militaire de jadis, je dis la toute puissance et non la puissance.

La crise du dollar et une certaine perte de dynamisme industriel font d'abord qu'ils ne sont plus en état d'assumer la direction exclusive de l'économie du monde, et ce d'autant plus que l'approvisionnement en pétrole échappe depuis plusieurs années à leur contrôle jadis total. Faut-il vraiment attendre de la future administration Reagan le retour à un passé ainsi déjà révolu ?

S'y ajoute d'autre part le fait que, sur le plan des armements, la Russie a rattrapé son rival depuis longtemps et parfois, comme aujourd'hui, le dépasse au gré des progrès de la technique et des efforts consentis. Cela peut changer au cours des prochaines années, à mesure que Washington poursuivra son programme, mais sans revenir à cette écrasante supériorité d'antan, désormais elle aussi révolue.

Cette double révolution dans l'ordre économique et dans l'ordre militaire a fait que la puissance tutélaire américaine, jadis sans rivale, n'est plus suivie inconditionnellement par tous ses protégés occidentaux. Après la France, d'autres se sont peu à peu émancipés, au premier rang l'Allemagne et le Japon. Bien sûr, pendant des années, ces bons élèves ont trouvé une excuse dans la faiblesse, hautement proclamée par eux à cette fin, du président américain. Nous verrons si maintenant s'opère, après le changement intervenu, le retour au bercail. Pour ma part, j'ai tendance à penser que le mouvement se poursuivra, tout simplement parce qu'il correspond à la nature des choses, c'est-à-dire à l'évolution générale qui est précisément en cours.

Du côté soviétique se perçoit aussi le changement. Il est à l'intérieur du monde de l'Est et dans ses alentours, et, contrairement à la croyance universelle, les sujets de satisfaction ne s'y accumulent pas. Tout a été dit sur l'Afghanistan et le caractère inadmissible de l'entreprise de Moscou. Mais on peut se demander aujourd'hui s'il s'agit d'un succès, ou si ce n'est pas plutôt le cas de dire, après Talleyrand, votre illustre et lointain prédécesseur, monsieur le ministre : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute. »

Dans le monde soviétique proprement dit, tel qu'il existe depuis Yalta, qui peut dire que tout est solide et bien tenu en main ? Les événements de Pologne, par lesquels nous, Français, nous sentons concernés si directement, ont à ce sujet une importance et une signification capitales, compte tenu des dimensions du pays, de sa figure nationale et de sa situation géographique. Il est évident que la Russie n'interviendrait qu'en dernière extrémité. Mais si elle devait en arriver là, quel ébranlement dans son empire, et quelles répercussions sur ses rapports avec l'Occident qui sont pour elle essentiels !

Après les Etats-Unis, après l'Union soviétique, il y a le tiers monde qui accepte de moins en moins d'être dominé par l'un ou par l'autre des géants, cela dans une situation générale au surplus où, après l'Indochine, après l'Afghanistan, ont démontré qu'ils ne sont pas capables, fût-ce par les armes, d'imposer leur volonté à des peuples décidés à résister. Après la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Brésil, l'Iran, les pays arabes s'émancipent tour à tour dans un monde qui devient non pas tant multipolaire, mais peuplé de pays indépendants ou qui cherchent à le devenir.

Et voilà que, comme pour le démontrer par le malheur, deux d'entre eux, l'Irak et l'Iran en viennent, comme s'ils étaient des grands, à se faire directement la guerre, une guerre nationale qui n'a été inspirée par quiconque à l'extérieur, qui a pris au dépourvu Washington aussi bien que Moscou, et dont d'ailleurs la conséquence semble être tout simplement d'offrir à l'un comme à l'autre de ces géants, la tentation que l'on aurait pourtant cru anachronique de chercher à rétablir ou à établir son empire sur l'ancien empire des Perses.

Ainsi va le monde entre un perpétuel recommencement et un perpétuel changement. A la France, monsieur le ministre, d'en tirer les leçons pour ce qui la concerne. J'ai insisté sur tout ce qui existait, depuis vingt ans et plus, de permanent dans les grands axes de sa politique.

J'ai cherché en même temps à marquer ce qu'il y avait de contingent dans la manière dont ces principes sont mis en œuvre, sans que cela change rien au besoin de la continuité.

Je voudrais ajouter pour conclure que l'évolution présente, dans la mesure où les géants ne sont plus tout-puissants, c'est-à-dire ne sont plus capables de faire chacun tout ce qu'ils veulent dans leur monde et dans le tiers monde, donne à notre Europe une chance nouvelle. Non pas une chance de reprendre la place qu'elle occupait jadis aux premiers rangs, mais celle de trouver enfin un rôle qui soit à la mesure de ses moyens et de ses capacités. La France l'avait pressenti depuis vingt ans et plus. Le moment est venu où la réalité rejoint le présentiment. Il faut en tirer les conséquences.

Sur le plan économique, la Communauté européenne existe. Elle est la manifestation, comme aussi, grâce à l'ouverture du marché, la condition de notre vigueur. Autrement dit, l'intérêt de la France, comme de ses partenaires, est de la conserver et de la sauvegarder, quelles que puissent être les difficultés, même les exaspérations, qui résultent de l'élargissement déjà intervenu et de celui ou de ceux que nous attendons encore.

Cette incertitude sur les exaspérations revient simplement à répéter qu'il faut une bonne fois pour toutes en finir avec les contestations, les ambiguïtés, voire les mensonges de la politique agricole. Le dernier conflit entre les Neuf a été réglé pour deux ans. Il serait inimaginable, monsieur le ministre, que des gouvernements conscients de leurs responsabilités acceptent de n'en reparler qu'à l'expiration de cette période pour discuter alors un nouveau *modus vivendi* qui laisserait encore tous les

vrais problèmes en état. Il faut sans délai — période électorale ou pas — une explication franche entre partenaires, suivie d'une vraie négociation permettant d'en venir à une politique agricole qui serait sans réserves et sans arrière-pensées acceptée par tous. Chacun devrait nécessairement y mettre du sien. Mais il serait intolérable de poursuivre dans l'équivoque, comme nous le faisons depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Gérard César. Très juste !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Dites-nous, monsieur le ministre, si telle est bien la ferme détermination du Gouvernement et quand vous entendez demander à nos partenaires de procéder à cette opération capitale ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

Sur le plan politique, vous vivez au jour le jour une certaine concertation politique à Neuf et je n'entends pas le critiquer. Seulement vos conclusions ne peuvent avoir qu'un caractère académique, faute qu'il existe un pouvoir politique pour les faire valoir. Nous le constatons depuis des mois pour le Proche-Orient. Les véritables acteurs politiques dans la Communauté, ce sont les Etats, ou la circonstance essentiellement la France, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. Ce sont ces trois-là qui peuvent par la diplomatie au sens propre du terme, exercer réellement une influence, dans la mesure où ils auraient des positions bien arrêtées. Ils le peuvent individuellement, collectivement, ou les deux ensemble, suivant les problèmes et suivant les circonstances. Il ne s'agit pas, bien entendu, de négliger nos autres partenaires, mais d'être réaliste et si possible efficace. Cela ne se ramène pas non plus à un simple tête-à-tête franco-allemand, car Londres est pour la France non seulement un adversaire encore intraitable en matière agricole, mais aussi un partenaire politique naturel. Et puis vous pouvez imaginer aussi que la France prenne elle-même des positions qui lui soient propres et s'efforce de les faire valoir.

J'ai pensé qu'il était normal et nécessaire de rappeler en concluant ces quelques évidences. Dans le monde incertain, tourmenté, dangereux où nous vivons, il est des données fondamentales auxquelles notre pays doit rester attaché, car c'est à partir d'elles qu'il peut exercer réellement une action dans le monde. C'est affaire de clairvoyance, de courage et de volonté. Voilà ce que nous attendons de ceux qui ont la responsabilité de la politique étrangère de la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le ministre, vous avez déclaré que ce débat budgétaire offrait l'occasion non seulement de juger des moyens de votre ministère, mais aussi de discuter sa politique. Pour ce qui est des moyens, je laisserai notre collègue Julien expliquer la position des socialistes et des radicaux de gauche, pour m'en tenir, moi, aux grandes orientations de votre politique.

Ces grandes orientations, vous avez commencé à les dessiner en constatant que nous vivons dans un monde dangereux. Sur cette constatation, je vous rejoins, non sans avoir déploré, toutefois, que vous nous intentiez un mauvais procès à propos de ce que nous avons dit sur l'intervention du Président de la République, le jour de l'an dernier : ce n'était pas tant la gravité de la situation internationale que nous mettions en cause, quo l'opération de dramatisation, destinée à chasser des préoccupations des Français la réalité de l'échec de la politique économique et sociale de votre Gouvernement.

Sur le fond, la situation internationale est difficile, il est vrai, et il n'est guère aisé de « tenir la barre » en de telles circonstances. D'abord, la crise économique et sociale est une crise mondiale. Le président Couve de Murville vient de rappeler qu'elle avait commencé avec le décrochage monétaire international, auquel notre gouvernement a consenti un peu facilement à l'époque. Nous en voyons maintenant se déployer les effets, aggravés d'ailleurs, depuis 1973, par la crise du pétrole, et, plus singulièrement encore, par les événements du Moyen-Orient.

A cet égard, quelque hésitation semble marquer le langage tenu aux Français sur les effets de la crise pétrolière. Il y a quelques mois, on soutenait que c'était toujours la faute du pétrole ; à présent, en revanche, on semble chercher à atténuer ce qui, pour les spécialistes, paraît être une des claires conséquences, et déjà acquise, du conflit entre l'Iran et l'Irak.

Aux périls économiques s'ajoutent des périls politiques évidents. Je n'insisterai pas sur ce point non plus, sinon pour constater, d'une part, que, pour la première fois depuis la fin de la guerre du Viet-Nam, les troupes de l'une des deux superpuissances occupent un petit pays, et cela met en péril la paix mondiale; d'autre part, que l'élection du président des Etats-Unis ne laisse pas de nourrir certaines inquiétudes. Je vais m'en expliquer, car, député, j'ai peut-être davantage de liberté que vous pour m'exprimer.

Je ne vous demanderai pas, monsieur le ministre, si vous avez sauté de joie en apprenant la victoire de M. Reagan, ni quel fut l'ordre d'arrivée des télégrammes de félicitations — étions-nous en bonne compagnie parmi les premiers? Mais, sans vouloir faire de procès d'intention au président élu des Etats-Unis d'Amérique, j'observe que ses déclarations, non seulement pendant sa campagne électorale, mais au cours de sa longue carrière politique, conduisent à se poser quelques questions graves.

Considérons le contrôle des armements.

La négociation Salt II, qui avait abouti à un accord, est entièrement remise en cause, c'est certain. De toute façon, quoi que veuille le président Reagan, il ne trouverait plus au Congrès une majorité pour relancer l'effort entrepris. Et l'on voit mal comment les premiers contacts avec les Soviétiques pourraient se renouer sur cette base.

En outre, toujours en relisant les déclarations du candidat Reagan pendant la campagne électorale, nous constatons que le nouveau président a, vis-à-vis du tiers monde, une position que l'on peut qualifier de « politique du gros bâton ». Nous pouvons relire également le compte rendu de ses propos sur la Chine ou le canal de Panama. Ses réactions ne sauraient tromper ceux qui, en Amérique latine, ploient et souffrent sous le joug des dictatures. Je signale aussi ses propos sur la politique d'implantation conduite par le gouvernement Begin sur la rive Ouest du Jourdain. Autant de sujets de graves préoccupations.

Enfin, s'agissant toujours de l'élection du président des Etats-Unis, un autre souci me vient à l'esprit : l'évolution des relations économiques internationales. J'ai perçu une volonté, d'ailleurs clairement affirmée, de pratiquer l'égoïsme international. A ce sujet encore, les déclarations paraissent assez nettes. Cette attitude risque de créer des difficultés dans les relations non seulement avec l'Europe mais avec le tiers monde. Tout à l'heure, vous avez fait allusion à la nécessité de contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial : je vous souhaite bien du bonheur et de la chance avec l'administration Reagan !

Face à une situation mondiale caractérisée par des difficultés politiques et économiques, que fait la France? Votre politique nous donne l'impression d'être empreinte de quelque indolence, de quelque hésitation, voire, parfois, d'une certaine insouciance.

Je ne m'étendrai pas, car mon collègue Pierre Guidoni s'en chargera, sur l'attitude de votre Gouvernement vis-à-vis de l'Afrique australe, non pas tellement de l'Afrique du Sud, mais du Zimbabwe. Et qu'avons-nous fait aussi pour l'Amérique latine? Plus particulièrement, quelle est notre position envers le Nicaragua?

Je préfère revenir sur vos déclarations relatives à la non-prolifération des armes atomiques et au droit du gouvernement irakien à se doter d'une énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Car enfin, monsieur le ministre, le président Saddam Hussein n'a-t-il pas déclaré, il y a quelques jours, qu'il n'était pas question d'accepter, actuellement, en temps de guerre, les contrôles de l'agence internationale de l'énergie atomique, de Vienne? D'ailleurs, dans toute cette politique d'exportation du nucléaire poursuivie par la France, les informations dévoilées par le journal *Libération* — le poursuivrez-vous de nouveau? — sur la capacité de l'Irak à se doter de l'arme nucléaire paraissent être sérieuses. Haut conseil ou non, il semble y avoir eu là, pour le moins, quelque légèreté.

Pour le reste, oui, une certaine « amabilité », confinante à l'insouciance : par exemple, pour ce qui est de l'Afghanistan, vous nous signalez aujourd'hui que vous avez réagi avec vigueur. Sur l'instant, nous n'avons pas eu tellement cette impression! Ah! sans doute, il y a eu un froncement de sourcils, du reste un peu tardif, et qui s'est très vite réduit à un battement de paupières, d'ailleurs prématuré, avec l'« impronptu de Varsovie », dont nous avons appris aujourd'hui qu'il avait été un succès diplomatique.

Non, monsieur le ministre, vous ne nous convaincrez pas que la France a eu une position simplement conforme, dirai-je, au souci de dignité qui devrait être le sien.

Il en va de même pour la Pologne, dont vous nous avez parlé aussi. Nous suivons l'évolution de la situation attentivement et dans l'espoir. Mais n'était-il pas possible, par une phrase brève ou un signe diplomatique, de manifester clairement que,

si la tentation d'intervenir se précisait — elle était perceptible dans certaines déclarations de responsables de pays voisins de la Pologne — elle aurait entraîné des conséquences très précises pour ce qui concerne la position du Gouvernement français?

De même, n'était-il pas possible, et n'est-il pas encore possible de marquer le soutien de la France à la Pologne, dont nous connaissons en particulier la situation économique difficile, voire désastreuse, par une aide accrue, une aide qui pourrait être envisagée soit au niveau de la France, soit au niveau européen?

Sur toutes ces questions, nous avons le sentiment que le pouvoir est hésitant, qu'il manque d'une ligne sûre à suivre. Il semble chercher à pratiquer, on l'a dit, une double complaisance, où il faudrait une double fermeté. A cet égard, j'insisterai sur quelques questions d'actualité.

Avec la conférence de Madrid, c'est toute la conception de la détente qui est en cause. Curieux destin que celui des accords d'Helsinki! Ils avaient été souhaités, et un groupe de pays s'était battu avec plus de vigueur que les autres pour les obtenir. Or ces mêmes pays semblent, aujourd'hui, s'en détacher à l'occasion de la conférence de Madrid. Vous avez esquissé un tableau des difficultés rencontrées : la volonté, semble-t-il, de la part de l'Union soviétique de distinguer, dans les accords d'Helsinki, ce qui lui convient — c'est-à-dire le règlement territorial, issu de la Seconde Guerre mondiale et rendu définitif — de ce qui embarrasse sa puissance de développement potentielle, c'est-à-dire l'intensification des échanges, notamment culturels et l'épineuse question des droits de l'homme. Mais c'est poser la question de l'attitude du Gouvernement français à l'égard de la détente elle-même.

Monsieur le ministre, votre conception de la détente insiste-t-elle sur l'indivisibilité de l'acte d'Helsinki, de la notion que Paul Thibault, dans un article récent, appelait la « détente active »? Dans l'affirmative, il convient que vous refusiez de dissocier les éléments de l'accord d'Helsinki et vous ne sauriez accepter « une politique de l'artichaut ». Singulièrement, accepteriez-vous que le projet français de conférence sur le désarmement en Europe soit dissocié de l'ensemble? Accepteriez-vous que l'on puisse « se réfugier » en quelque sorte dans un débat sur un projet qui a d'ailleurs ses mérites — j'ai eu l'occasion déjà de le montrer — alors que l'essentiel serait détaché? Alors serait de fait abandonné le reste de la construction d'Helsinki.

Une seconde question à propos des accords d'Helsinki : elle a trait aux droits de l'homme. L'an dernier, monsieur le ministre, vous nous aviez très éloquemment annoncé une grande politique des droits de l'homme. Mais nous avons un peu tardé à en voir les effets sur le terrain. Maintiendrez-vous cette politique alors que les Etats-Unis d'Amérique vont probablement abandonner les tâtonnements et la « croisade » maladroite du président Carter, croisade pleine de contradictions, nous le savons, et qui n'empêchait pas les Etats-Unis de se retrouver tout d'un coup aveugles en certaines affaires alors même qu'ils jetaient un œil singulièrement perspicace sur d'autres régions du globe? M. Henry Kissinger, par exemple, pour ne citer que lui, n'a jamais nourri, nous ne l'ignorons pas, une estime particulière, à l'endroit de la politique Carter, pour la question des droits de l'homme. Alors, face à un abandon probable de cette politique par les Etats-Unis, la France va-t-elle reprendre, en quelque sorte, le flambeau des droits de l'homme? Ou va-t-elle en revenir à sa politique traditionnelle selon laquelle les droits de l'homme relèvent de la compétence interne de chaque Etat; dès lors, il ne serait pas question de nous mêler de ce qui ne nous regarde pas.

En ce qui concerne la maîtrise des armements, la relance du « processus Salt » ne se fera sans doute pas sans difficulté.

Le président de la commission des affaires étrangères n'aurait, à juste titre, que, alors même que la tension Est-Ouest atteint une sorte de paroxysme, les Russes et les Américains se retrouvent pour recommencer à discuter, en s'intéressant surtout aux euromissiles. Oui, il y a une nécessaire logique du dialogue entre les deux superpuissances sur cette question puisque l'autre terme de l'alternative, c'est-à-dire l'affrontement, n'est pas acceptable.

Encore faut-il savoir comment ce dialogue s'engage. Quelle appréciation porte le Gouvernement français sur les bases de l'équilibre global sur lequel vous avez insisté? L'an dernier, si j'ai bonne mémoire, vous avez estimé que cet équilibre avait été atteint par les accords Salt II, dont vous vous félicitez de la conclusion. Mais, l'autre jour, M. Michel Poniatowski se réjouissait de l'élection de M. Reagan, considérant que, grâce à celle-ci, les Etats-Unis d'Amérique allaient être en mesure de surmonter le déséquilibre créé par les accords Salt II : négociant en position de force ou, en tout cas, sur une position

renforcée, ils allaient pouvoir rétablir les conditions de la sécurité de par le monde. Vous en tenez-vous à votre appréciation de l'année dernière, ou considérez-vous que la situation a changé ?

En outre, la France va-t-elle rester drapée dans son superbe isolement. Va-t-elle ou non considérer la question de la maîtrise des armements de loin ? Tout à l'heure, non sans humour, vous avez donné quelques variations sur le thème : force de dissuasion maintenue « en état » ou « en l'état ». Mais, en même temps, j'entendais votre développement sur la nécessité, pour la France, de se doter d'une force de dissuasion à la hauteur des menaces. Sur ce point, je crois, nous aurons toujours ceci entre nous : il me paraît difficile, pour un pays comme le nôtre, de faire face à lui tout seul à n'importe quelle menace, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit l'ampleur.

Surtout, au-delà de l'effort militaire indispensable que nous ne contestons d'ailleurs pas, il est un autre facteur de sécurité : la maîtrise des armements. Dans les négociations portant sur les armes tactiques, par exemple, un dossier prévoit la diminution ou plutôt la maîtrise des dépenses pour la lutte sous-marine. Pour nos deux sous-marins qui sont à la mer, inutile de faire un dessin pour comprendre le profit que pourrait tirer notre pays de la conclusion d'un accord sur des armes anti-sous-marins.

Dans ce monde dangereux, et ce sera ma dernière question, allons-nous continuer à laisser les grands « faire joujou », alors que les armes en cause, d'où qu'elles viennent, visent très directement la sécurité de la France ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Sombre tableau n'est-il pas vrai, que celui d'une détente que l'on s'efforce à maintenir à bout de bras, et à rendre crédible, en dépit des atteintes flagrantes portées à la fois contre la paix et la liberté des peuples !

Sombre tableau, aussi, que celui d'une communauté internationale qui, depuis bientôt un an, assiste impuissante à l'écrasement du peuple afghan, et à la célébration cynique et publique de la loi du plus fort, seul mobile du crime !

Certes, notre horreur devant cet inacceptable forfait a été maintes fois exprimée à ses auteurs. Mais quel a été le résultat de ces déclarations, eussent-elles été sonores, pour reprendre votre expression, monsieur le ministre ? Sans doute, pouvons-nous penser qu'une rupture dans l'enchaînement de la violence internationale a pu être assurée. Mais pour ce qui est, pour ce qui se passe, pour l'horreur des faits, ça continue ! Moscou continue imperturbablement sa triste besogne en Afghanistan, sourd aux appels, insensible aux efforts de paix, violent et dominateur dans la réalisation des visées de sa politique d'hégémonie.

Une malsaine sensation de lâcheté se répand partout et s'empare de tout un chacun, amèrement conscient d'une puissance insuffisante du monde libre pour arrêter et réprimer ces crimes contre l'humanité.

La France, dans ce tournant dramatique de notre histoire, est extraordinairement présente, par sa diplomatie, par les actions concertées qu'elle favorise avec ses partenaires européens et ses alliés du pacte Atlantique, ainsi que dans le cadre des Nations unies.

On peut dresser un bilan positif quand on considère les grands progrès qui ont été réalisés, le remarquable équipage que forment aujourd'hui la France et la République fédérale d'Allemagne, et la formation sans cesse améliorée d'une véritable position commune européenne sur les grandes affaires internationales.

La construction politique de l'Europe, la réalisation d'une défense commune européenne sont, à l'évidence, les objectifs majeurs à atteindre si l'on veut, au-delà des mots et des déclarations, assurer la concrétisation des impératifs de notre politique étrangère, au premier rang desquels figure la défense de la paix et de la sécurité.

Les pouvoirs dictatoriaux et impérialistes ne connaissent, hélas ! que le langage de la force. Vouloir l'ignorer, c'est faire leur jeu, c'est créer les situations propres à des actions de déstabilisation en chaîne, c'est donner une sorte d'acquiescement, même s'il est amer et honteux, à la poursuite de l'agression contre l'Afghanistan et peut-être, demain, à d'autres agressions.

Il y a une logique dans tout système. La logique, ici, réclame la restauration d'urgence du pouvoir occidental capable, par sa seule crédibilité, de dissuader et d'arrêter toute atteinte contre la paix et la sécurité. Ce pouvoir occidental ne peut exister que par le développement des termes du contrat qui lie l'Amérique du Nord à l'Europe, d'une part, et qui unit entre eux, d'autre

part, les pays de la Communauté européenne. L'arrivée de M. Reagan outre-Atlantique laisse espérer une Amérique nouvelle, sûre d'elle et respectée.

Que face à l'Union soviétique une politique réaliste, qui n'est pas forcément une politique de provocation, soit souhaitable, il est difficile de le nier. Encore faudrait-il la discuter entre alliés. Encore faudrait-il aussi éviter de tomber dans cette inusable contradiction de l'Alliance atlantique, où l'on voit un spectacle bien connu : tantôt les Européens reprochent aux dirigeants américains leur manque de fermeté, tantôt ils protestent contre le « leadership » des Etats-Unis, tantôt, encore, ils tirent argument de la faiblesse ou des hésitations américaines pour mener une action indépendante à l'égard de l'Union soviétique.

Vouloir réduire ce problème à l'équation simpliste de la confrontation entre deux blocs est une absurdité. Ce monde bipolaire appartient au passé — il suffit d'évoquer la Chine et le Japon. Mais il faut aussi concentrer tous nos efforts sur la constitution du pilier européen de la défense occidentale.

C'est d'abord d'une action déterminée de la France, de la République fédérale d'Allemagne et de la Grande-Bretagne que dépendent le succès et l'efficacité d'une défense organisée entre pays de la Communauté européenne et dirigée par les Européens, partenaires égaux des Etats-Unis et du Canada dans l'Alliance atlantique, respectée et renouvelée. Face aux crises et aux conflits qui se succèdent, face aux impératifs de défense des intérêts français, et donc européens, à travers le monde, il est indispensable que se constitue ce pilier européen de la défense occidentale. Il apparaît digne de la vocation de la France de prendre résolument et rapidement les initiatives qui, dès lors, s'imposent.

En votant le budget de votre département, et conscient de vos convictions profondes, je souhaite, monsieur le ministre, que vous soyez à même de conduire cette politique vigoureuse, digne de notre pays, et qui est à la mesure de l'audience internationale considérable de notre Président de la République. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. Et de son ministre des affaires étrangères.

M. le président. La parole est à M. Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Nous, les communistes, nous avons l'habitude de juger une politique à ses actes. Dans ce sens, la période récente éclaire bien mieux la réalité de la votre que les discours que vous avez prononcés ici ou ailleurs, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Je ne retiendrai que quelques faits.

Alors que le démocrate coréen Kim Dae Jung est menacé de mort, le Gouvernement français persiste dans un silence complice. Alors qu'en Bolivie on emprisonne, on assassine, vous semblez avoir perdu la voix. Vous refusez d'établir des relations avec le gouvernement constitutionnel de M. Siles Suazo. Face au coup d'Etat militaire en Turquie, fomenté, chacun le sait, avec l'aide active des Etats-Unis, la France, dans un murmure dérisoire, exprime « l'espoir que les libertés démocratiques seront le plus tôt possible rétablies ».

La suppression de ces libertés, de l'activité des syndicats et des partis, les arrestations, la répression sous toutes ses formes, ne vous inspirent aucune réaction. C'est le mutisme absolu de tous les prétendus champions des droits de l'homme !

Alors que le Cambodge sort enfin du cauchemar et entame sa reconstruction, vous acceptez que les bourreaux de ce peuple siègent à vos côtés à l'O. N. U. Alors que vous n'avez que les mots « aide au tiers monde » à la bouche, vous votez, à New York, contre toutes les légitimes revendications présentées par les pays en voie de développement.

Telle est la réalité de votre politique extérieure, que vous avez osé qualifier « d'indépendante, d'active et d'efficace ». Elle est, au contraire, une politique de soumission, de duplicité, une politique de classe qui n'ose pas dire son nom. C'est une petite politique mesquine, en regard d'une nation comme la France, de son histoire, de son influence en Europe et dans le monde. C'est bien, sur le plan international, le prolongement direct de la politique menée dans le pays.

J'ai parlé de duplicité et je n'en prendrai qu'un seul exemple. Je vous ai interrogé, monsieur le ministre, sur les relations diplomatiques que vous continuez d'entretenir avec la Bolivie, et sur celles que vous refusez de nouer avec le Cambodge.

Vos réponses sont révélatrices. Concernant la Bolivie, vous justifiez ces relations en indiquant qu'elles reposent sur les principes de la diplomatie française selon lesquels on ne reconnaît pas les gouvernements, mais les Etats.

Est-ce à dire que le Cambodge n'existe pas ?

Et vous avez l'audace d'ajouter que le gouvernement cambodgien n'est pas représentatif ! Ce qui signifierait que la dictature fasciste bolivienne est représentative, comme l'est sans doute la dictature sud-coréenne, portée à bout de bras par 40 000 soldats des Etats-Unis, ou encore la dictature de Pinochet ?

Sans doute, au Cambodge, M. Giscard d'Estaing et tous les nostalgiques du colonialisme, préféreraient-ils voir le prince Sihanouk ? Mais, tant pis pour eux : ce n'est pas — heureusement — pour demain !

Duplicité et secret vont de pair. C'est ce que vous venez d'annoncer vous-même, monsieur le ministre, en déclarant que les consultations avec les Etats-Unis « doivent être réellement confidentielles ». Quel aveu ! Vous avez la prétention de mener une politique internationale à l'abri du contrôle des travailleurs et de leurs représentants.

Décidément, il s'agit bien d'une politique de classe mercantile, d'une politique d'abaissement national.

Dans le cadre du « redéploiement » monopoliste, dans le seul intérêt de quelques grands groupes et pour tenter de freiner le développement du mouvement populaire en France, vous n'hésitez pas à casser la France et à dilapider ses atouts, pour pousser en avant l'intégration de notre pays dans une Europe dominée par la République fédérale d'Allemagne, dans une Europe supranationale où vous acceptez de réduire la France au rôle de vassal de son puissant voisin. La rencontre de M. Giscard d'Estaing avec Helmut Schmidt avant-hier, après la capitulation devant la Grande-Bretagne, en a donné une nouvelle illustration.

Les contradictions d'intérêt qui existent dans cette Europe capitaliste en crise et les réalités nationales que vous êtes contraints de prendre en compte ne peuvent faire perdre de vue cet alignement sur la politique de M. Schmidt et le renforcement de la solidarité atlantiste sous la direction de l'impérialisme américain.

Mais dans la mise en œuvre de votre politique, vous ne pouvez pas toujours faire tout ce que vous voulez. Vous avez beau évoquer un monde multipolaire de concert avec les dirigeants chinois, vous n'arrivez pas à échapper à une réalité qui s'affirme chaque jour davantage : il y a dans le monde, face aux pays impérialistes confrontés à la crise de leur système, un profond mouvement des peuples pour leur libération nationale, sociale et humaine.

Cette tendance, qui s'affirme en faveur des forces de progrès et de paix, vous empêche d'agir à votre guise.

Bien sûr, vous ne vous y résignez pas, vous essayez par tous les moyens de vous opposer à cette poussée des peuples.

L'énorme et scandaleux tapage sur le prétendu danger de l'expansionnisme soviétique menée par l'U. D. F. et le R. P. R., mais aussi, malheureusement, par François Mitterrand et le parti socialiste, ...

M. Joseph-Henri Maujouan du Gassef. Ah !

M. Jean Proriot. Quelle bonne compagnie !

M. Maxime Gremetz. ... n'a d'autre objet que de justifier votre participation active aux tentatives des Etats-Unis et de l'O. T. A. N. de remettre en cause l'équilibre militaire existant.

Vous approuvez, sans oser le dire, la directive 59 de M. Carter envisageant froidement l'hypothèse d'une guerre nucléaire limitée dont le théâtre serait, à l'évidence, l'Europe.

Vous approuvez à votre manière et diplomatiquement le redéploiement du dispositif militaire des U. S. A. avec la multiplication de ses bases dans l'océan Indien, dans le Golfe Persique, en Turquie, la réintégration de la Grèce dans l'O. T. A. N., la tentative d'y faire entrer l'Espagne.

De même, vous approuvez l'installation de nouvelles fusées nucléaires en Europe et participez à cette stratégie dangereuse décidée par l'impérialisme américain, en décidant de poursuivre les études pour la fabrication de l'arme à neutrons.

M. Emmanuel Hamel. Bien sûr !

M. Maxime Gremetz. Vous abandonnez ainsi la stratégie de dissuasion tous azimuts, pour adopter celle de la bataille de l'avant. Vous êtes, il faut bien le reconnaître, d'autant plus à l'aise pour le faire que vous avez les moyens d'information à votre botte.

De plus, vous pouvez vous réjouir d'obtenir un concours non négligeable du R. P. R. et du parti socialiste qui, pour camoufler leurs convergences profondes avec votre politique (*sourires*) sur toutes les questions essentielles, ne trouvent pas mieux pour se « différencier » que de faire de la surenchère dans des discours à tonalité encore plus atlantiste, plus antisoviétique, plus belliciste.

Cela vous permet d'autant mieux d'essayer de faire apparaître votre politique comme celle du juste milieu. Ces partis vous rendent un fier service et vous pouvez les en récompenser !

M. Marc Lauriol. Vous êtes plus gaulliste que les gaullistes, vous, mais c'est un peu tard !

M. Maxime Gremetz. Mais, malgré cela, vous êtes contraint de louverer dans la mise en œuvre de votre politique et de tenir compte des réalités internationales ainsi que de l'attachement de notre peuple à l'indépendance nationale.

Vous ne pouvez ignorer sa volonté de vivre en paix, de voir jouer à notre pays un rôle positif dans le monde. Vous êtes contraint de tenir compte des initiatives du parti communiste français et des forces pacifiques, comme de l'écho que celles-ci rencontrent.

Vous ne pouvez aller aussi loin et aussi vite que vous le voudriez. Vous êtes même obligé parfois d'avancer malgré vous.

Par exemple, malgré tous vos efforts pour que les sportifs français n'aillent pas aux jeux Olympiques de Moscou, vous n'avez pu les en empêcher.

Malgré vos efforts pour participer à la relance de la course aux armements, malgré votre refus de soutenir les propositions constructives des pays socialistes en vue d'engager une négociation sur tous les missiles nucléaires à moyenne portée en Europe, cette négociation est commencée.

Malgré vos efforts pour démontrer, avec vos alliés, l'inutilité de la rencontre de Madrid, un récent sondage vient de montrer qu'une très grande majorité de Français sont favorables à sa tenue...

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Un sondage publié et payé par l'*Humanité* !

M. Maxime Gremetz. ... et vous avez bien été obligé de vous y rendre.

M. Maxime Gremetz. Mais je tiens à dénoncer ici l'attitude du Gouvernement qui emboîte le pas aux Etats-Unis et à la République fédérale d'Allemagne et fait tout pour que la rencontre de Madrid soit ajournée ou qu'elle ne débouche pas sur ce qu'en attendent les peuples d'Europe : de nouveaux pas vers la détente militaire, le désarmement et la paix.

Qu'est donc devenue votre prétendue volonté de tenir une conférence sur le désarmement ? Soyez assuré que nous ne vous laisserons pas torpiller ainsi les chances de la détente et alimenter la guerre froide.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Bien sûr ! Et l'Afghanistan ?

M. Maxime Gremetz. Nous appelons toutes les forces de paix à peser de tout leur poids pour que la France joue un rôle positif dans le sens de la paix et du désarmement.

Prenons un autre exemple, l'Algérie. Ces dix dernières années auront été essentiellement consacrées à vos efforts, pour des raisons de classe, de relent colonialiste, pour empêcher le développement de la coopération avec un pays envers lequel, la France a pourtant de grandes responsabilités. Eh bien, vous avez été contraint d'avancer dans cette voie !

Le résultat des négociations intervenues récemment est bien, ainsi que l'indique le communiqué adopté en commun par notre parti et le F. L. N., le fruit tout à la fois de la volonté du Gouvernement algérien, maintes fois affirmée, et des luttes des travailleurs français et algériens pour promouvoir une large coopération fondée sur des rapports d'égalité entre les deux pays.

Je prendrai un dernier exemple. Tout en maintenant un silence honteux sur le sort de Kim Dae Jung, vous n'avez pas encore osé aller vous-même à Séoul, M. Coimbat suffit !

Mesdames, messieurs, sans sous-estimer les dangers que fait courir à la paix la politique agressive de l'impérialisme, nous trouvons dans ces exemples la confirmation du fait que l'effort de progrès dans notre pays et dans le monde est en mesure d'y faire front avec succès.

Ces efforts peuvent imposer la paix, l'arrêt de la course aux armements, la réduction de ceux-ci, le respect du droit des peuples à se libérer et à choisir librement leur destin. Nous nous y employons.

M. Emmanuel Hamel et M. Maurice Cornette. En Afghanistan ?

M. Maxime Gremetz. C'est pourquoi nous appelons les travailleurs de notre pays à agir pour que la France joue véritablement un rôle à sa mesure dans le monde.

Nous ne vous laisserons pas gâcher les formidables atouts que possède la France pour apporter une contribution essentielle au progrès de la détente, du désarmement et de la paix.

Nous ne vous laisserons pas brader les possibilités qu'a notre pays en faveur du règlement des conflits dans le monde.

Nous ne vous laisserons pas gaspiller cette chance que possède la France de développer une coopération internationale fondée sur l'entente mutuelle avec les pays en développement.

Le rôle que doit jouer la France, c'est d'abord celui d'un pays qui, sans remettre en cause ses alliances, en assurant sa propre défense et sa sécurité, doit affirmer sa souveraineté nationale, son indépendance et mener une politique de non-alignement. La politique de blocs ne peut qu'aggraver les tensions internationales. La France doit donc agir — je dis bien : agir — pour le dépassement de ces blocs.

Nous refusons de voir notre pays abdiquer sa souveraineté.

Ce n'est pas le chemin suivi par le Gouvernement français depuis l'élection de l'Assemblée européenne en juin 1979.

Ainsi, vos représentants, mesdames et messieurs de la majorité, ont-ils accepté que soit discutée une résolution portant sur un projet de flotte ouest-européenne. De même, ils votent sans protester des résolutions de politique étrangère dictant au Gouvernement français des conduites dont nous n'avons pas discuté ici.

Cela, les communistes français ne sauraient l'accepter.

Au lieu de chercher refuge au sein des Neuf pour justifier son inaction et même ses reculs, notre pays doit faire entendre sa propre voix.

Une France parlant haut et fort, affirmant sa détermination et ses positions indépendantes, peut jouer un rôle essentiel et favoriser l'évolution de ses partenaires vers des positions allant dans le bon sens.

A la politique de la « remorque » et du « consensus par le bas », nous opposons une politique active, d'avancée réelle vers des solutions concrètes et constructives.

Nous disons non, résolument non, à l'élargissement du Marché commun ; nous disons non à la capitulation devant les exigences de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne.

Contre l'Europe du capital, nous appelons les travailleurs à construire dans la lutte une Europe de progrès social, de solidarité entre les peuples, une Europe de paix et de sécurité.

De ce point de vue, une importance particulière devrait être attachée au bon déroulement et au succès de la rencontre de Madrid.

La conférence d'Helsinki a représenté pour l'Europe tout entière une grande étape sur la voie de la sécurité collective, de la détente, de la coopération dans tous les domaines.

Au lieu de participer, comme vous le faites, aux tentatives de sabotage de la rencontre de Madrid, la France a le devoir de contribuer à son succès.

Elle doit se prononcer pour que celle-ci favorise la tenue prochaine d'une conférence européenne pour la détente militaire et le désarmement en Europe, portant sur toutes les armes, conventionnelles et nucléaires.

Elle doit préconiser de nouvelles mesures de confiance militaire et faire en sorte que les questions de la sécurité en Méditerranée y trouvent une place prépondérante.

Des progrès réels vers le désarmement, voilà ce qui est décisif pour les peuples d'Europe !

La coopération économique, scientifique et culturelle est aussi un domaine où la France se doit d'agir pour le développement de contacts, d'échanges, d'expériences, de réalisations en commun dans des secteurs où les besoins et les potentialités sont considérables.

La lutte pour les droits de l'homme — que nous défendons, nous, partout — est pour nous, communistes, une chose naturelle.

Elle concerne, à la fois, l'ensemble des libertés individuelles et collectives, le droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la culture. Nous n'avons, nous, ni une vue restrictive de ces droits ni une action sélective en leur faveur. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Ils en souffrent !

M. Maxime Gremetz. Mais on ne saurait accepter, de la part des représentants de la France à la rencontre de Madrid, ni dérobade, ni diversion, pour refuser d'aller vers des mesures concrètes en faveur de la détente et du désarmement.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Pour que les peuples soient opprimés ?

M. Maxime Gremetz. Une grande politique internationale pour la France, cela veut dire la ratification, par notre pays, des accords internationaux auxquels elle n'a pas encore adhéré.

Elle doit participer, par exemple, activement au succès de l'initiative prise par le Président Ratsiraka de tenir une conférence ayant pour objectif de faire de l'Océan Indien une zone de paix.

Il faut régler immédiatement le commerce des armes et cesser toute vente de matériel de guerre aux gouvernements fascistes, colonialistes et racistes.

La réduction des armements dégagerait des moyens qui pourraient être affectés au progrès social et à la lutte pour le développement et contre la faim.

Nous avons une grande ambition pour la France...

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Qu'elle soit sous la botte soviétique !

M. Maxime Gremetz. ... une orientation fondamentale et essentielle à sa mesure... Les Pol Pot se taisent en général. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Pol Pot fut membre du parti communiste !

M. Maxime Gremetz. ... c'est son action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique et politique mondial.

La France ne doit pas gâcher cette chance de développer une coopération audacieuse, fructueuse, basée sur l'avantage mutuel.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Moi je n'ai pas été volontaire pour travailler chez Messerschmitt ! Vous êtes gêné aux entournaures !

Il n'y avait pas de collaborateur avec les nazis chez moi, monsieur Gremetz.

M. le président. Monsieur Pierre-Bloch, vous êtes inscrit dans le débat ; vous parlerez à votre tour.

M. Maxime Gremetz. Je ne réponds jamais aux provocations. Vous le savez, monsieur le président.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. C'est vous le provocateur !

M. Maxime Gremetz. C'est l'intérêt de notre pays et de notre peuple.

C'est l'intérêt des peuples des pays en voie de développement.

Ces peuples entendent associer leur indépendance économique afin de consolider leur souveraineté politique.

Ils veulent disposer librement de l'ensemble de leurs ressources humaines et matérielles, en particulier de leurs matières premières.

Ils entendent disposer des moyens de surmonter la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, la maladie, tous les effets du sous-développement qui continuent de sévir massivement dans des régions entières de la planète.

De ce point de vue, ils ne sauraient se satisfaire de beaux discours sur la faim.

Quand allez-vous, enfin, respecter l'engagement pris de consacrer 0,7 p. 100 de notre P. N. B. à l'aide à ces pays, en les prélevant évidemment, non pas sur les travailleurs, mais sur les profits des multinationales ?

En Afrique, par exemple, à votre politique de domination néocolonialiste, d'ingérence et d'intervention, y compris militaire, comme au Centrafrique, de soutien à des régimes corrompus, nous opposons une politique de respect de l'indépendance économique et politique de ces pays et de ces peuples, une nouvelle politique de coopération dans tous les domaines.

La France doit, selon nous, soutenir la proposition du mouvement des non-alignés et du groupe des 77 d'organiser dans le cadre de l'O. N. U. des négociations globales sur l'ensemble des problèmes de la coopération internationale.

La France doit agir pour que les solutions concrètes soient apportées dans les domaines monétaire, énergétique, agricole, industriel et technologique.

Elle en a les moyens, les possibilités matérielles et humaines.

Cela permettrait d'utiliser et de développer toutes nos capacités, tous nos atouts, de diversifier nos échanges en aidant en même temps à combattre le sous-développement, la faim et la misère.

Telles sont les grandes orientations de la politique internationale, conformes au rôle qui doit être celui de la France dans le monde.

Elles sont à l'opposé de la politique que vous menez.

C'est la raison pour laquelle nous appelons les travailleurs à lutter pour vous imposer dans ce domaine aussi des reculs importants, dans l'intérêt même de notre pays.

Une politique internationale à la mesure du rôle que peut jouer la France, implique enfin qu'elle prenne les initiatives nécessaires pour le règlement négocié des conflits les plus brûlants.

Ainsi en est-il, par exemple, du Proche-Orient.

Il n'est pas besoin de « mission d'étude » pour savoir ce qui est nécessaire à l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région.

Il faut agir pour la mise en application des résolutions de l'O. N. U., c'est-à-dire, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien — y compris son droit à édifier un Etat indépendant — la participation de l'O. L. P., seul représentant du peuple palestinien, à toutes les phases de la négociation, la garantie pour tous les Etats de la région — y compris Israël — à la paix et à la sécurité.

Qu'attendez-vous pour inviter Yasser Arafat à Paris ?

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Bien sûr !

M. Maxime Gremetz. J'ai lu quelque part, semble-t-il, que vous aviez cédé à une pression forte. Qu'attend le Gouvernement français pour répondre à l'attente des forces nationales et patriotiques libanaises qui comptent sur notre pays pour contribuer à garantir l'intégrité du Liban, sans cesse menacée par les agressions israéliennes et les manœuvres de l'impérialisme des Etats-Unis ?

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Par les Syriens.

M. Maxime Gremetz. Face au conflit Irak-Iran, outre la mesure que j'évoquais tout à l'heure, il faut soutenir résolument les initiatives du mouvement des non-alignés.

Concernant l'Afghanistan, nous sommes en droit de penser, à partir du précédent cambodgien, que la vie conforte largement notre position.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Avec du napalm pour tuer les enfants, et des tortures !

M. Maxime Gremetz. Que n'avons-nous pas entendu, en effet, à propos du Cambodge ?

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Vous êtes un fabulateur et un provocateur, monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. Or, l'expérience montre qui avait raison. Le Cambodge renaît, je l'ai dit, et nous nous en félicitons.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Il renaît sous la botte vietnamienne !

M. le président. Monsieur Pierre-Bloch, n'interrompez pas. Vous parlerez à votre tour.

M. Maxime Gremetz. Et la vie commence déjà à montrer qu'il en sera de même en Afghanistan.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Ce n'est pas acceptable ! C'est une provocation !

M. le président. M. Gremetz a seul la parole. Poursuivez, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Merci, monsieur le président. Pluralisme et démocratie exigent que chacun puisse parler à son tour.

J'ajoute même qu'il existe des propositions de règlement du problème formulées par les autorités afghanes.

Pour peu que les voisins de ce pays s'en emparent, la solution de la question serait à portée de la main.

Mais je soupçonne fort tous les pseudo-avocats du peuple afghan qui se sont exprimés ici, de ne pas vouloir, en fait, un règlement de cette question.

Par haine de classe, ils préfèrent la tension !

Mais ils en seront, une fois encore, pour leurs frais, j'en suis tout à fait persuadé !

Nous, les communistes, sommes aux côtés de tous les peuples qui luttent dans le monde contre l'exploitation et l'oppression.

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Russes !

M. Maxime Gremetz. Nous sommes avec les peuples du Salvador, de Bolivie, du Chili, de Corée du Sud, avec tous ceux qui luttent contre les dictatures.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Moi aussi !

M. Maxime Gremetz. Nous sommes avec le peuple palestinien, avec le Polisario, avec tous ceux qui luttent pour voir reconnaître leur droit à une patrie, pour maîtriser leur destin.

Nous sommes avec les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud en lutte contre le racisme et l'apartheid, pour que chaque être humain, qu'il soit blanc, noir ou jaune, soit traité en égal !

Nous sommes avec les citoyens allemands victimes des interdits professionnels de votre ami Schmidt, avec les démocrates irlandais persécutés par le gouvernement de Mme Thatcher, avec le peuple turc, victime des militaires factieux.

Nous sommes avec les peuples qui, dans les pays socialistes, construisent une société nouvelle.

Soyez assurés de la détermination des communistes à porter encore plus loin ce combat vers de nouveaux succès, vers de nouvelles victoires contre l'impérialisme pour imposer, par la lutte, un monde plus juste et plus humain. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Affaires étrangères (suite) :

Annexe n° 1. — M. Jacques Marette, rapporteur spécial ; avis n° 1978, tome I (Affaires étrangères), de M. Xavier Deniau, tome II (Relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Chandernagor, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1977, tome I (Relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Delehedde, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.